



RAPPORT DE GESTION 2014

PRÉAVIS N° 1/03.2015

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA
GESTION DURANT L'ANNÉE 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2013.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AdeV	Délégation « Aménagement de la ville »
ASP	Assistant de sécurité publique
CODIR	Comité de direction
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
COOR	Coordination des commerçants
ISP	Institut Suisse de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LEtr	Loi sur les étrangers
LSTup	Loi fédérale sur les produits stupéfiants
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
PRM	Police Région Morges
RGP	Règlement général de police
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
TRUCPOL	Délégation « Travaux, urbanisme et construction, Police »
SIT	Système d'information du territoire
TTI	Tir et tactique d'intervention
TVPE	Tentative de vol par effraction
VIC	Vol par introduction clandestine
VPE	Vol par effraction
VPEV	Vol par effraction dans les véhicules

SOMMAIRE

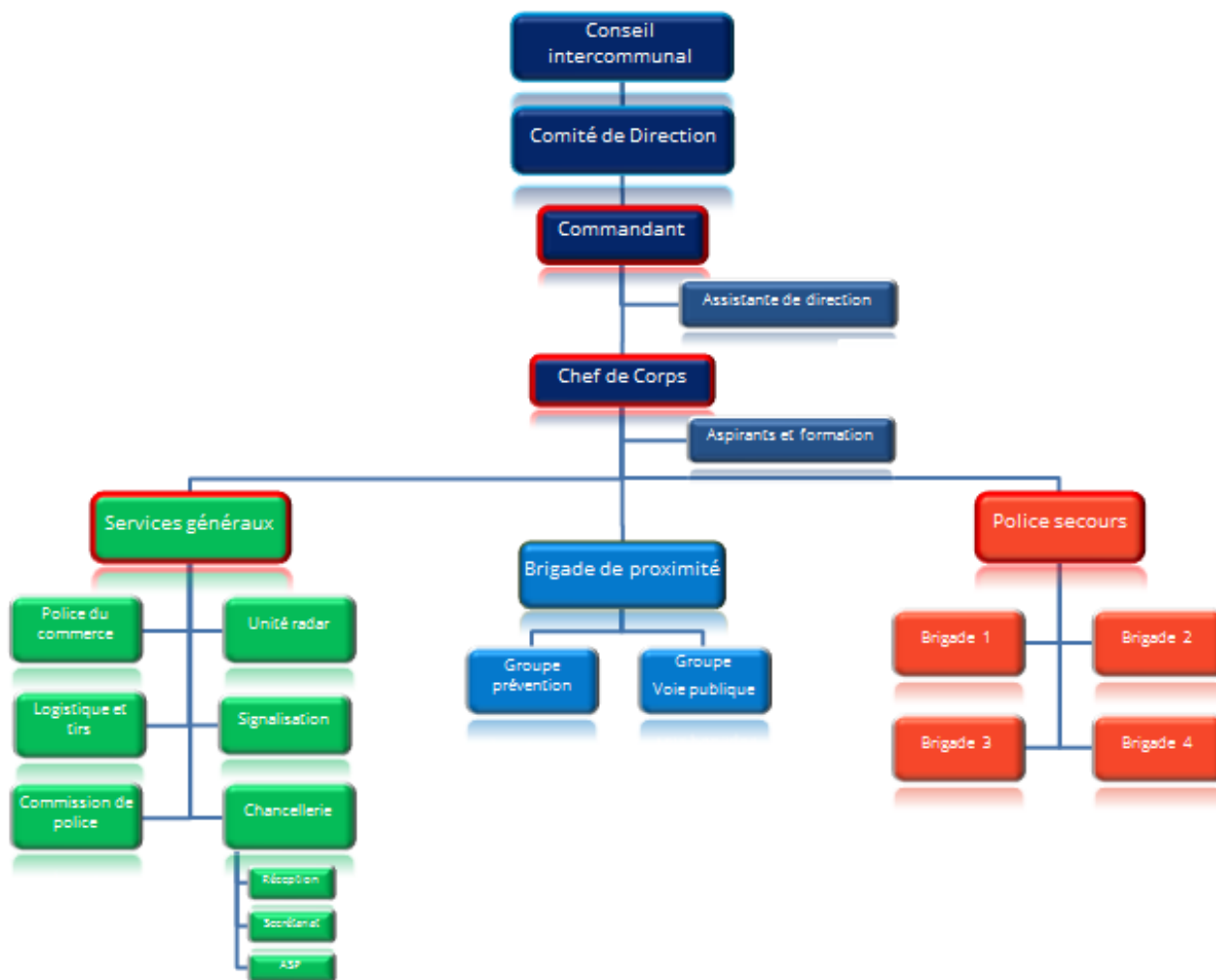
Contenu

1	NOTRE ORGANISATION	6
1.1	ORGANIGRAMME	6
1.2	COMMUNES MEMBRES	6
1.3	LE COMITÉ DE DIRECTION.....	7
1.4	LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	8
1.5	CHANGEMENTS.....	9
1.5.1	<i>Programme de planification opérationnelle.....</i>	9
1.5.2	<i>Nouvelle arme de service.....</i>	9
2	LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)	9
2.1	LE COMITÉ DE DIRECTION.....	9
2.1.1	<i>Son message et ses activités.....</i>	9
2.2	LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	10
2.2.1	<i>Ses activités et décisions.....</i>	10
3	LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	11
3.1	POLICE SECOURS.....	11
3.1.1	<i>Missions et moyens.....</i>	11
3.1.2	<i>Nombre d'interventions.....</i>	12
3.1.2.1	Les interventions sur l'ensemble du secteur par type	12
3.1.2.2	Les interventions sur l'ensemble du secteur par commune	13
3.1.2.3	Les interventions à Morges.....	14
3.1.2.4	Les interventions à Tolochenaz.....	15
3.1.2.5	Les interventions à Préverenges.....	16
3.1.2.6	Les interventions à Saint-Prex.....	17
3.1.2.7	Les interventions à Buchillon	18
3.1.2.8	Les interventions à Lussy-sur-Morges.....	19
3.1.3	<i>Accidents.....</i>	19
3.1.3.1	La répartition des accidents sur les communes partenaires.....	20
3.1.4	<i>Les plaintes enregistrées.....</i>	21
3.1.5	<i>Les constats de vol par effraction.....</i>	21
3.1.6	<i>Les constats de vol par effraction dans les véhicules.....</i>	22
3.2	BRIGADE DE PROXIMITÉ	23
3.2.1	<i>Missions et moyens.....</i>	23
3.2.1.1	Missions spécifiques du groupe prévention	23
3.2.1.2	Missions spécifiques du groupe voie publique	24
3.2.2	<i>Campagnes de prévention.....</i>	24
3.2.2.1	Prévention criminalité	24
3.2.2.2	Journées prévention cambriolage	24
3.2.2.3	Prévention routière	25
3.2.3	<i>Prévention scolaire.....</i>	25
3.2.4	<i>Présence dans les postes décentralisés.....</i>	25
3.2.5	<i>Démarches proactives.....</i>	26
3.3	UNITÉ RADAR.....	26
3.3.1	<i>Missions et moyens.....</i>	26
3.3.2	<i>Contrôles feux rouges et vitesse (Morges).....</i>	27
3.3.3	<i>Contrôles mobiles de vitesse</i>	27
3.3.4	<i>Contrôles mobiles préventifs.....</i>	31

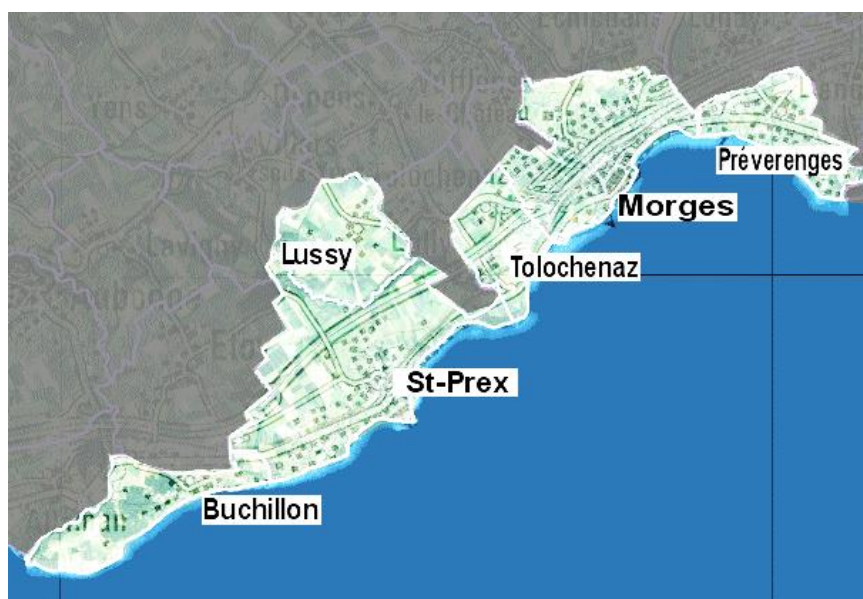
3.4	SERVICE DE LA SIGNALISATION.....	33
3.4.1	<i>Missions et moyens.....</i>	33
3.4.2	<i>Résumé des activités</i>	33
3.4.2.1	Morges.....	34
3.4.2.2	Tolochenaz.....	34
3.4.2.3	Saint-Prex.....	35
3.4.2.4	Lussy-sur-Morges.....	35
4	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES.....	35
4.1	COMMISSION DE POLICE.....	35
4.1.1	<i>Missions</i>	35
4.1.2	<i>Chiffres et statistiques.....</i>	35
4.2	CHANCELLERIE.....	36
4.2.1	<i>Horodateurs</i>	36
4.2.2	<i>Notifications des commandements de payer.....</i>	36
4.2.3	<i>Rapports de naturalisation et de renseignement pour l'Office de la population</i>	37
4.2.4	<i>Amendes d'ordre (hors radar feu et vitesse)</i>	37
4.3	POLICE DU COMMERCE.....	38
4.3.1	<i>Missions et activités.....</i>	38
4.3.1.1	Morges.....	39
4.3.1.2	Saint-prex.....	39
4.3.1.3	Lussy-sur-morges	39
4.4	INHUMATIONS.....	39
4.4.1	<i>Missions et activités.....</i>	39
5	CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	40
5.1	EFFECTIFS.....	40
5.1.1	<i>Évolution des effectifs.....</i>	40
5.2	ACADÉMIE DE POLICE	41
5.2.1	<i>Les nouveaux policiers brevetés</i>	41
5.2.2	<i>Les nouveaux aspirants de police.....</i>	41
5.3	LA FORMATION CONTINUE	41
5.3.1	<i>Les cours de cadres</i>	41
5.3.1.1	Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de police à l'échelon officier (CAS CEP)	41
5.3.1.2	Séminaires de conduite d'équipe	41
5.3.2	<i>Les séminaires d'analyse de pratique</i>	41
5.3.3	<i>Le tir et les techniques d'intervention.....</i>	41
5.3.4	<i>La sécurité personnelle</i>	42
6	CONCLUSION.....	42

1 NOTRE ORGANISATION

1.1 ORGANIGRAMME



1.2 COMMUNES MEMBRES



1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION



Daniel Buache
Morges
Président



Roger Burri
Saint-Prex
Vice-président



Eric Züger
Morges



Florian
Châtelain
Tolochenaz



J.-F. Person
Préverenges



Robert Girardet
Buchillon



Andréas Küenzi
Lussy-sur-
Morges

Pour 2014, l'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Daniel Buache, président	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Roger Burri, vice-président	Personnel - Formation continue - Assurances
Eric Züger, membre	Signalisation - Uniforme - Matériel corps de police
Florian Châtelain, membre	Police secours - Police de proximité
Jean-François Person, membre	Finances - Contrôle de gestion - Locaux, loyers et agencement
Robert Girardet, membre	Informatique
Andréas Küenzi, membre	Véhicules- Radar

1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- **Buchillon**

M.	Raymond	Chatel an
----	---------	--------------
- **Lussy-sur-Morges**

M.	Frédéric	Geoffroy (suppléant)
M.	Michel	Pansier
- **Morges**

Mme	Anne-Catherine	Aubert
M.	Marc	Bally (suppléant)
M.	Eric	Bauer (décédé)
Mme	Bariza	Benkler
M.	Richard	Bouvier
M.	Adrien	Busch
M.	Rémy	Delalande (suppléant)
M.	Philippe	Deriaz (démission)
Mme	Claudine	Dind-Perrochet (suppléante)
M.	Charles	Dizerens
M.	Jacques	Dubochet (suppléant)
M.	Sacha	Fehlmann
M.	Pascal	Gemperli
Mme	Béatrice	Genoud-Maurer
M.	Jean-Claude	Goy
Mme	Catherine	Hodel
M.	Maurice	Jaton
M.	Jean	Nzikou
Mme	Françoise	Pontonio
M.	Lucien	Rey
M.	Cédric	Schopfer
Mme	Rita	Wyss (suppléante)
Mme	Magali	Züger (suppléante/démission)
- **Préverenges**

M.	André	Cegielski
M.	Vincent	Duvoisin (président jusqu'au 30 juin 2014)
Mme	Aline	Garraux
M.	Hervé	Nusbaumer (vice-président depuis le 1 ^{er} juillet 2014)
M.	Serge	Risse
Mme	Nadine	Vuilleumier
- **Saint-Prex**

M.	Christian	Boillat
M.	François	Ludwig (vice-président jusqu'au 30 juin 2014 et président depuis le 1 ^{er} juillet 2014)
M.	Vincent	Perruchoud
Mme	Barbara	Regamey
M.	François	Siegwart
Mme	Carine	Tinguely

- **Tolochenaz**

M. Salvatore	Guarna	
M. Olivier	Jeanneret	
M. Lamrani	Lhassane (suppléant)	
- **Secrétaire**

Mme Claude	de Titta	
------------	----------	--

1.5 CHANGEMENTS

1.5.1 PROGRAMME DE PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

Début mars 2014, deux groupes de travail ont été constitués pour élaborer, d'une part, un site intranet et, d'autre part, un programme de planification des tâches opérationnelles.

Le site intranet est en cours de réalisation et sera testé en 2015. Quant au programme de planification des missions opérationnelles, il a été testé et amélioré en 2014 et fonctionne à entière satisfaction. Ce programme offre une vision d'ensemble des activités opérationnelles de la police et des assistants de sécurité publique. Il permet également un reporting statistique par commune et par type d'activité.

1.5.2 NOUVELLE ARME DE SERVICE

Après avoir été équipé pendant plus 10 ans de l'arme de poing SIG P226, 9 mm, l'ensemble des collaborateurs armés a changé d'arme de service en 2014. Après une analyse de 4 armes différentes, les policiers sont équipés de la nouvelle arme développée par l'entreprise KRISS ARMS, à savoir le SPHINX SPD Compact, 9 mm.

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

Le Comité de direction a été de manière soutenue mis à contribution pour de nombreuses décisions et événements de conduite. Il s'est réuni à 25 reprises.

Durant l'année en cours, le Comité de direction a élaboré le futur Règlement général de police et il s'est donné comme objectif d'avoir un même règlement sur l'entier de son rayon d'action. Après une consultation auprès des six Municipalités membres de la PRM, le document a été transmis au Service des communes et du logement (SCL) pour un avis de droit.

En date du 11 juin 2014, le Comité de direction a eu la visite de la Préfecture pour son premier contrôle annuel. Au terme de ce rendez-vous et après vérification des pièces demandées, Mme Andrea Arn a constaté la conformité de la tenue des actes de l'Association, tout en remerciant de la bonne gestion.

L'année 2014 a été marquée par l'avancement des études en faveur des projets pour les futurs locaux de la PRM. A cet effet, un inventaire complet et détaillé des besoins a déjà été effectué, dans le cadre du préavis concernant l'étude de marché. Cette future mutation, en phase d'assurer la sécurité et l'accueil de la population, répondra aux conditions nécessaires pour obtenir l'accréditation du Conseil cantonal de sécurité. Plusieurs projets sont actuellement en cours d'étude et nécessitent déjà une implication soutenue.

Le Comité de direction a conduit les tâches liées aux ressources humaines et procédé à l'assermentation de nouveaux agents. Quelques remplacements ont été nécessaires durant l'année écoulée, il s'agit principalement d'opportunités de fonction, de départ à la retraite ou de rapprochement du lieu de domicile.

Il ne saurait conclure son message sans faire part de sa vive gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour le travail accompli ainsi que pour le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Durant l'année 2014, le Conseil intercommunal, composé des 31 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document, s'est réuni à trois reprises ; deux fois à Préverenges et une fois à Saint-Prex (commune du nouveau président du Conseil intercommunal).

- Séance du 25 mars : sont déposés les préavis relatifs au rapport de gestion et comptes 2013 ainsi qu'un préavis demandant un crédit de CHF 365'000.00 pour l'achat de véhicules, selon une planification de 2014 à la fin de la législature.
- Séance du 27 mai : le Conseil intercommunal élit son nouveau président, M. François Ludwig, ainsi que son nouveau vice-président, M. Hervé Nusbaumer, et approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2013 ainsi que la demande de crédit de CHF 365'000.00 pour l'achat de véhicules, selon une planification de 2014 à la fin de la législature.
- Séance du 30 septembre : le Conseil intercommunal adopte le budget 2015 et approuve la demande de CHF 25'000.00 pour une étude de marché, concernant l'avenir des infrastructures de la Police Région Morges.

3 LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

3.1 POLICE SECOURS

3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La section police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;
- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la section police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 9 à 10 agents, elle est équipée de 5 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de six vélos, ces derniers sont partagés avec la brigade de proximité.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectif, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs, du matériel de signalisation et de protection.

3.1.2 NOMBRE D'INTERVENTIONS

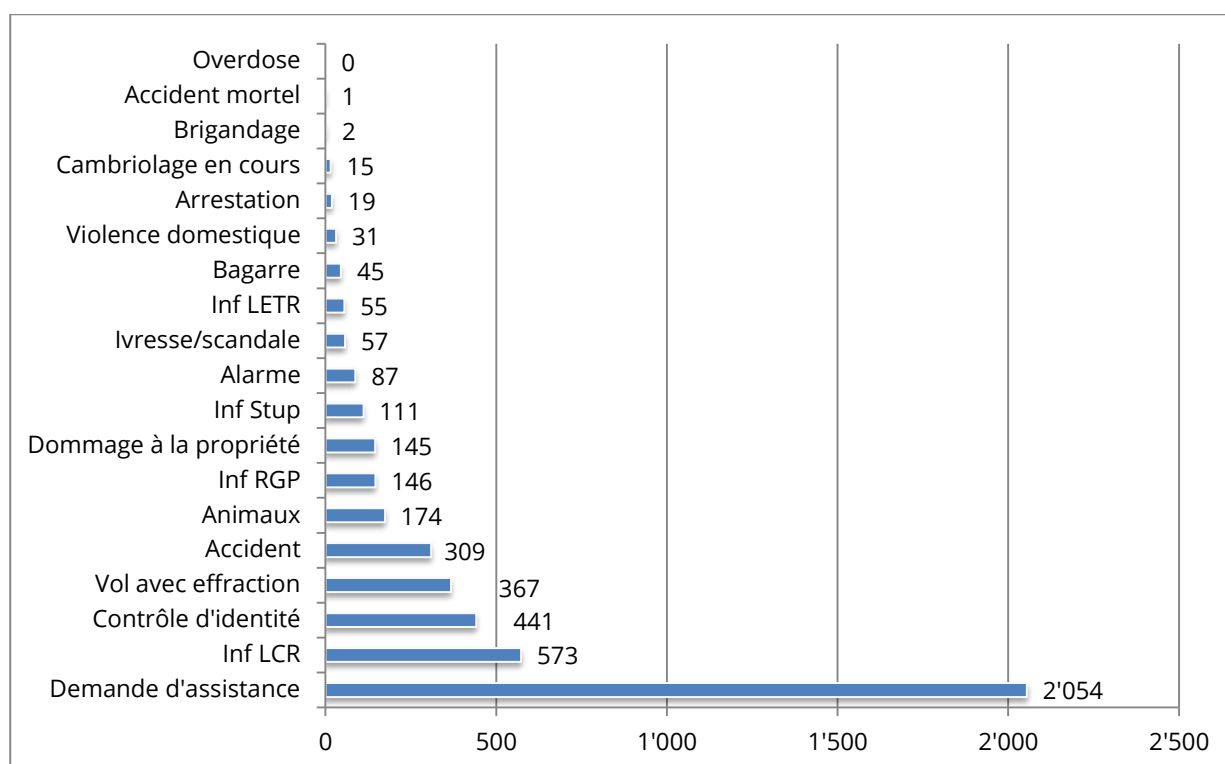
3.1.2.1 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR TYPE

Sur l'ensemble du territoire desservi par la PRM, les services de police ont assuré 4'632 interventions, ce qui représente en moyenne 12.7 interventions par jour.

Les demandes d'assistance représentent 44%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 12%, les contrôles d'identité 9%, les vols avec effraction 8%, les accidents 7%, les interventions dues à des animaux 4%, les infractions au Règlement général de police 3%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 2%, les alarmes 2%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les violences domestiques 1%, les arrestations 1%, les ivresses et scandales 1% et les bagarres 0.7%.

Le graphique N° 1 qui suit illustre les détails en chiffres.

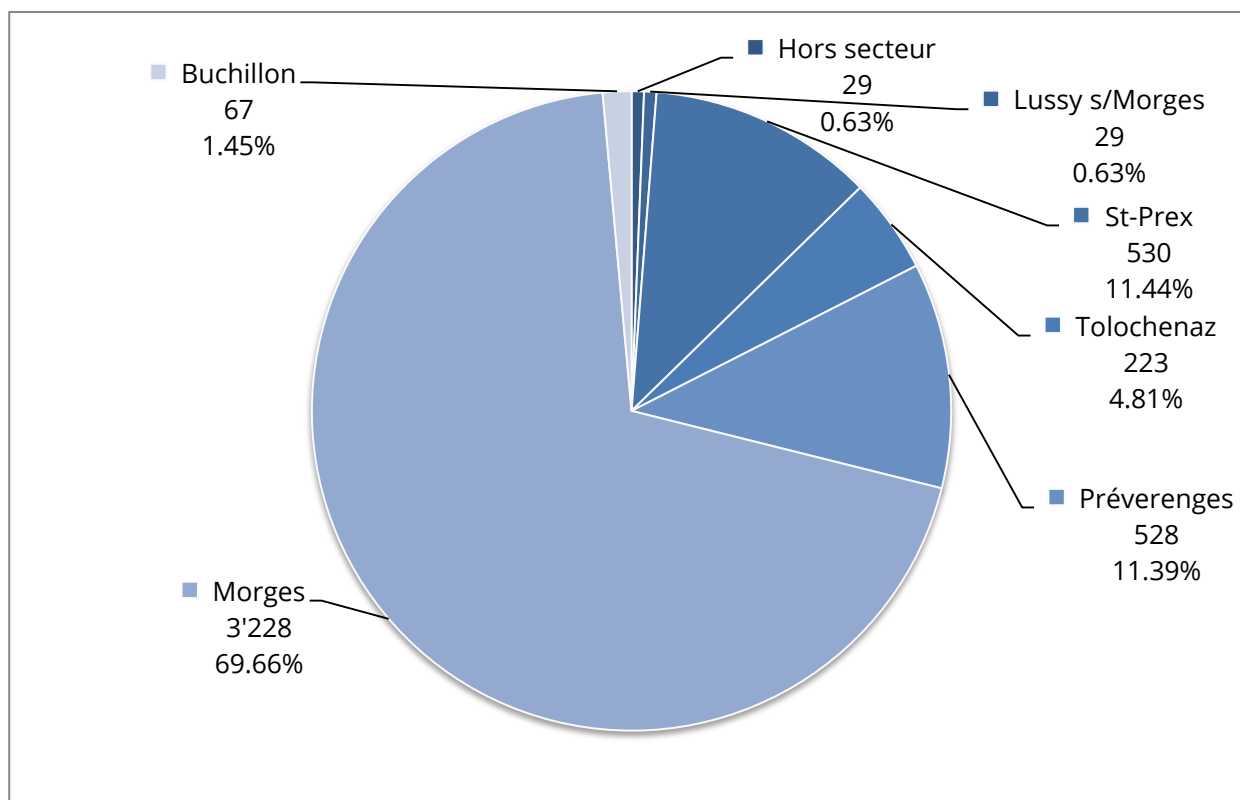
Graphique N° 1 : Interventions sur l'ensemble du secteur en chiffres



3.1.2.2 LES INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR COMMUNE

Le graphique N° 2 représente la répartition de l'ensemble des interventions sur les différentes communes membres de l'Association. Les 29 interventions effectuées hors secteur représentent des appuis fournis à la demande de la Police cantonale.

Graphique N° 2 : Répartition territoriale des interventions



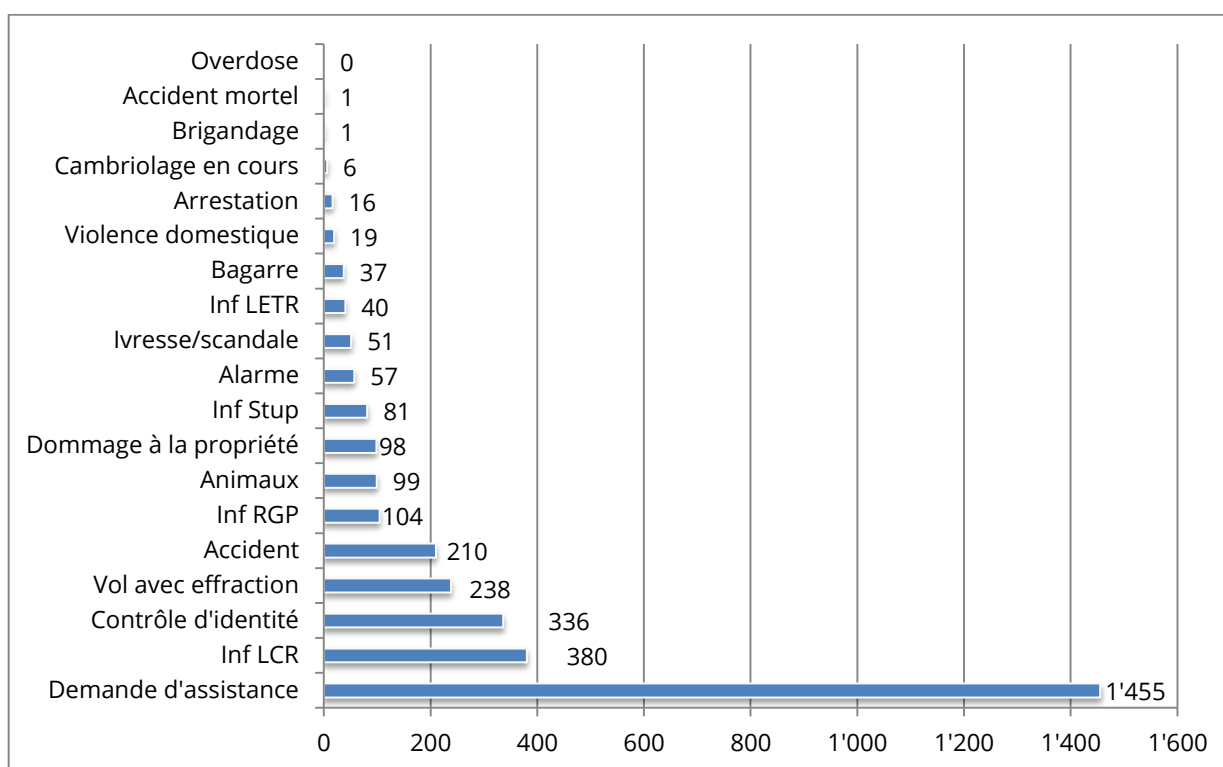
3.1.2.3 LES INTERVENTIONS À MORGES

Sur le territoire de la Commune de Morges, les services de police ont assuré 3'228 interventions, ce qui représente en moyenne 8.8 interventions par jour.

Les demandes d'assistance représentent 45%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 12%, les contrôles d'identité 10%, les vols avec effraction 7%, les accidents 7%, les infractions au Règlement général de police 3%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les interventions dues à des animaux 3%, les alarmes 2%, les ivresses et scandales 2%, les bagarres 1%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%, les violences domestiques 0.6% et les arrestations 0.5%.

Le graphique N° 3 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 3 : Interventions sur la Commune de Morges en chiffres



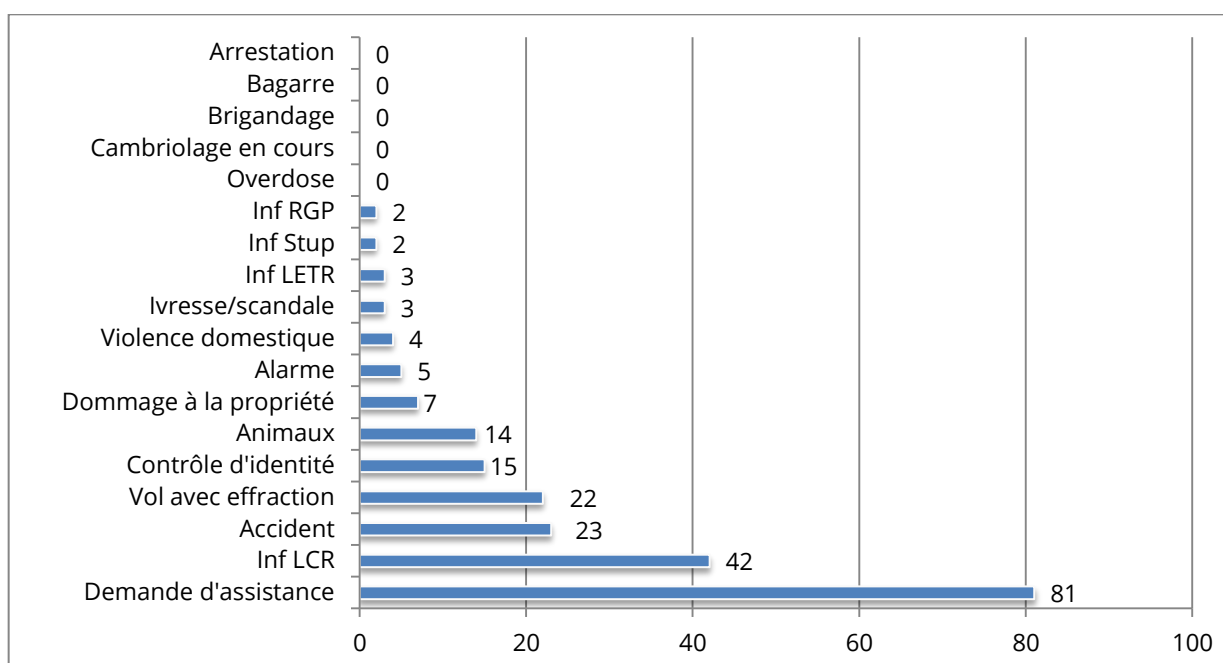
3.1.2.4 LES INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, les services de police ont assuré 223 interventions, ce qui représente en moyenne 0.6 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 36%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 19%, les vols avec effraction 10%, les accidents 10%, les contrôles d'identité 7%, les interventions dues à des animaux 6%, les dommages à la propriété 3%, les alarmes 3%, les violences domestiques 2%, les infractions au Règlement général de police 1% et les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 1%.

Le graphique N° 4 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 4 : Interventions sur le territoire de la Commune de Tolochenaz en chiffres



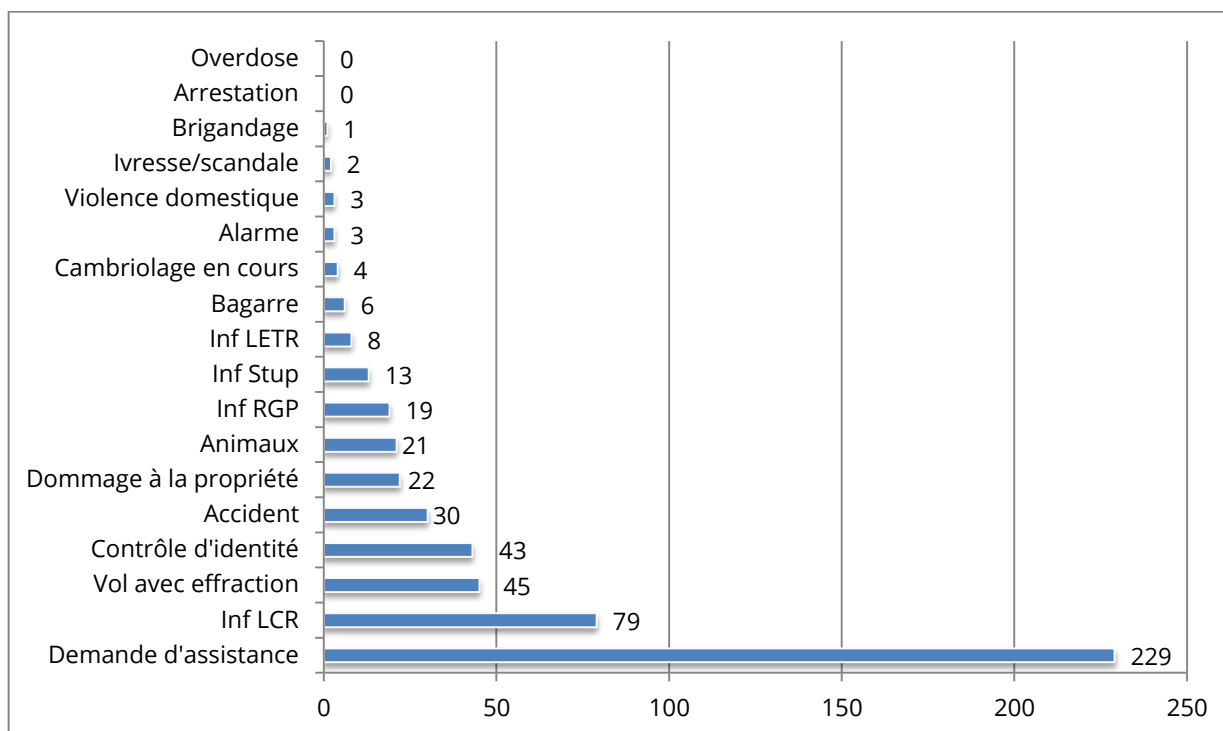
3.1.2.5 LES INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Sur le territoire de la Commune de Préverenges, les services de police ont assuré 528 interventions, ce qui représente en moyenne 1.45 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 43%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 15%, les contrôles d'identité 8%, les vols avec effraction 9%, les accidents 6%, les infractions au Règlement général de police 4%, les dommages à la propriété 5%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les interventions dues à des animaux 4%, les alarmes 1%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 3%, les violences domestiques 1%, les ivresses et scandales 2% et les bagarres 1%.

Le graphique N° 5 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 5 : Interventions sur le territoire de la Commune de Préverenges en chiffres



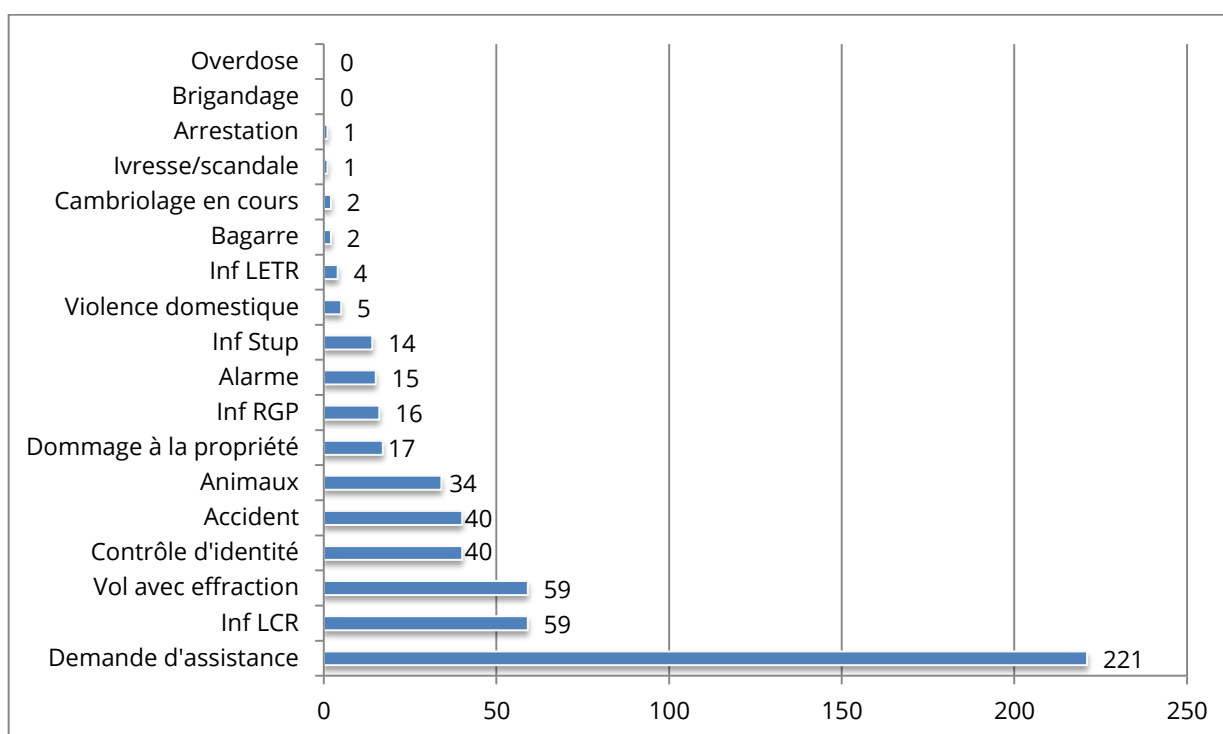
3.1.2.6 LES INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Sur le territoire de la Commune de Saint-Prex, les services de police ont assuré 530 interventions, ce qui représente en moyenne 1.45 intervention par jour.

Les demandes d'assistance représentent 42%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 11%, les vols avec effraction 11%, les contrôles d'identité 8%, les accidents 8%, les interventions dues à des animaux 6%, les infractions au Règlement général de police 3%, les dommages à la propriété 3%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 3%, les alarmes 3%, les violences domestiques 1%, les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR) 0.7%, les bagarres 0.4% et les ivresses et scandales 0.2%.

Le graphique N° 6 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 6 : Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en chiffres



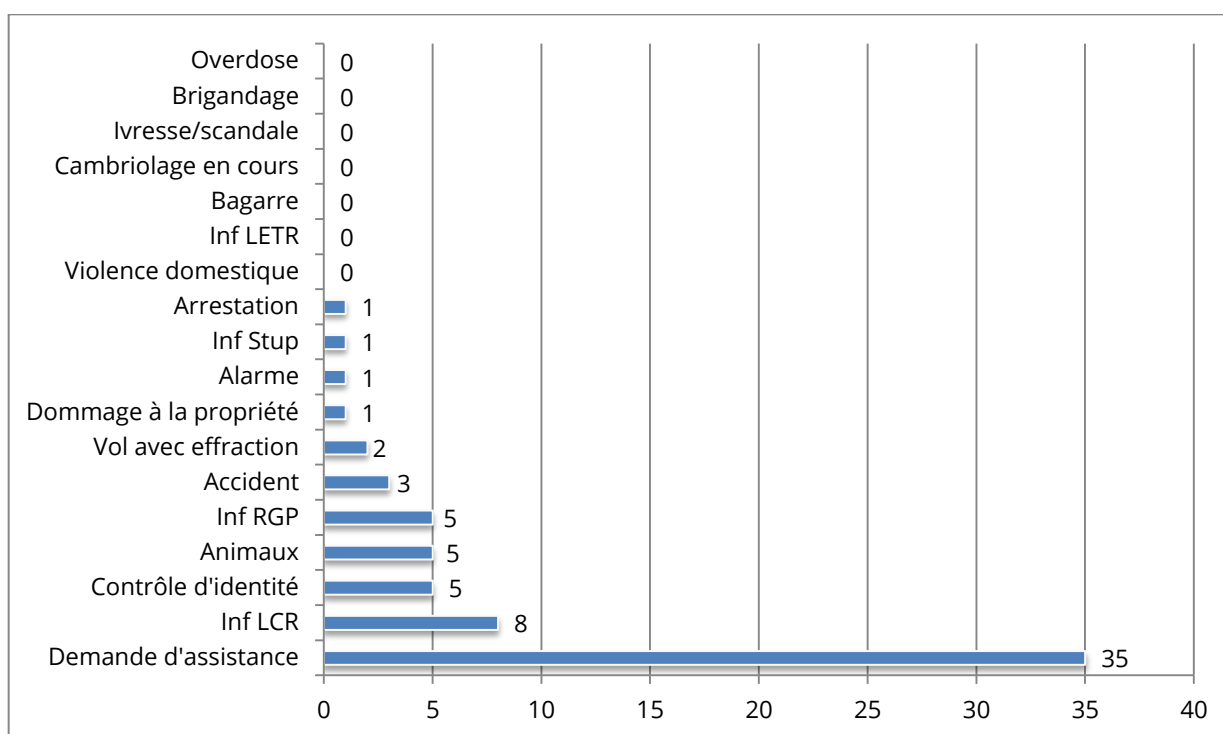
3.1.2.7 LES INTERVENTIONS À BUCHILLON

Sur le territoire de la Commune de Buchillon, les services de police ont assuré 67 interventions, ce qui représente en moyenne 1 intervention par semaine.

Les demandes d'assistance représentent 52%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 12%, les contrôles d'identité 7%, les interventions dues à des animaux 7%, les accidents 4%, les vols avec effraction 3%, les dommages à la propriété 1.5%, les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup) 1.5%, les alarmes 1.5% et les arrestations 1.5%.

Le graphique N° 7 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 7 : Interventions sur le territoire de la Commune de Buchillon en chiffres



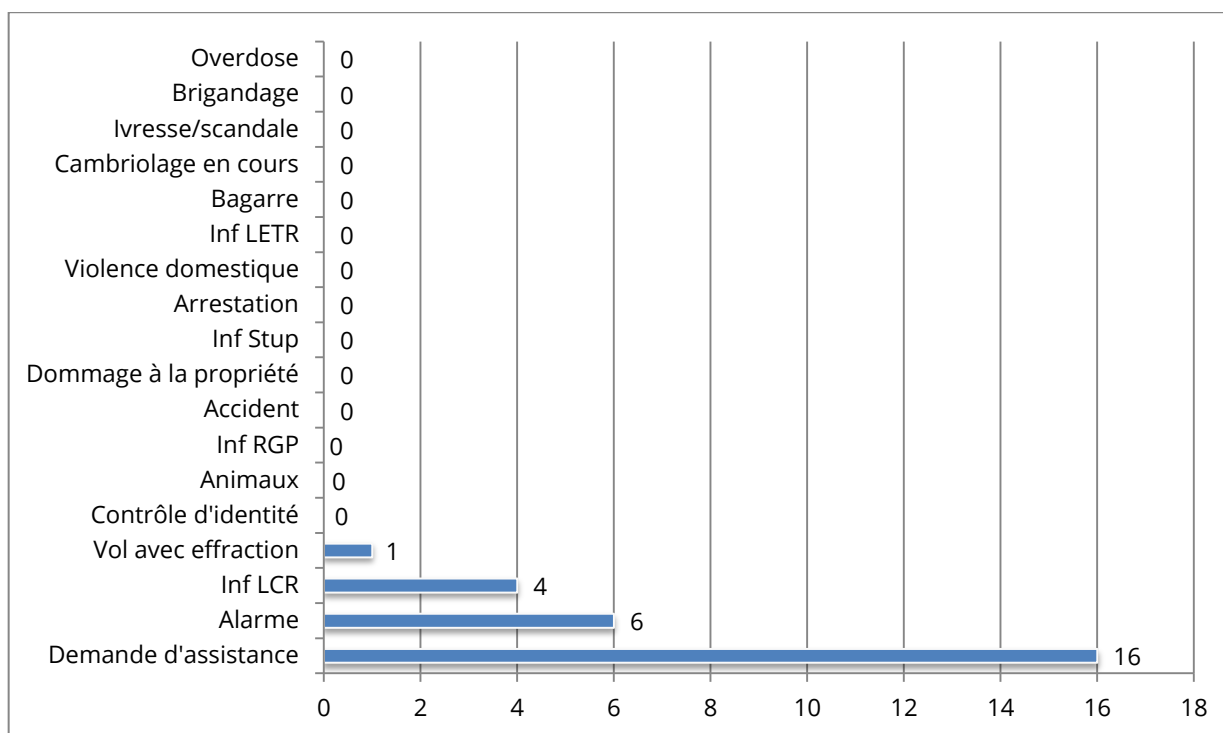
3.1.2.8 LES INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, les services de police ont assuré 27 interventions, ce qui représente en moyenne 1 intervention toutes les 2 semaines.

Les demandes d'assistance représentent 59%, les alarmes 22%, les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) 15% et les vols avec effraction 3%.

Le graphique N° 8 qui suit illustre les détails en chiffres.

Graphique N° 8 : Interventions sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges en chiffres



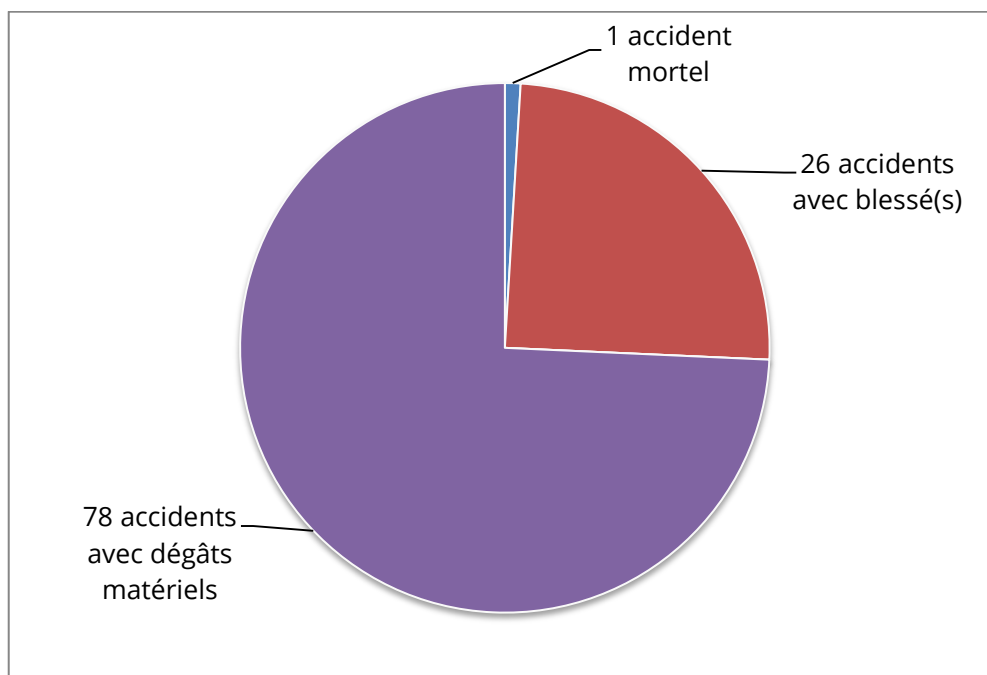
3.1.3 ACCIDENTS

Comme indiqué au graphique N° 1, les services de police sont intervenus à 310 reprises en raison d'accidents de la circulation (dont 1 accident mortel). Parmi ces accidents, 104 ont fait l'objet d'un rapport de police.

Le graphique N° 9 illustre les types d'accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police. 78 rapports concernent des accidents avec dégâts matériels et 26 rapports concernent des accidents avec blessé(s), pour un total de 28 personnes blessées.

L'accident mortel (automobiliste seul en cause) survenu en 2014 a eu lieu sur la Commune de Morges.

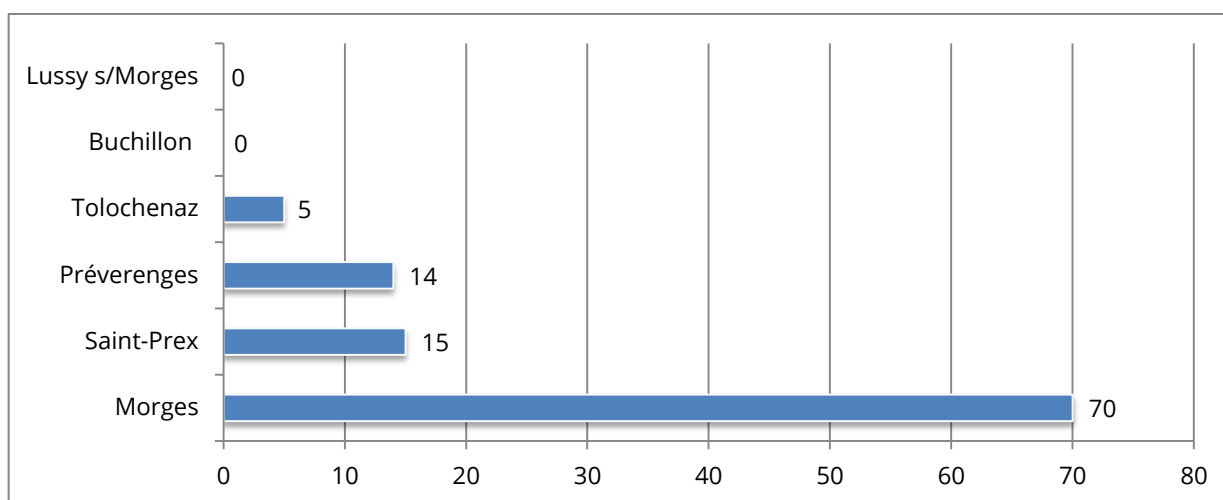
Graphique N° 9 : Les rapports d'accidents



3.1.3.1 LA RÉPARTITION DES ACCIDENTS SUR LES COMMUNES PARTENAIRES

Comme illustré au graphique N° 10, 67% des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police ont eu lieu à Morges, 14% à Saint-Prex, 13% à Préverenges, 5% à Tolochenaz, aucun à Lussy-sur-Morges et à Buchillon.

Graphique N° 10 : La répartition des rapports d'accidents sur les communes partenaires en chiffres

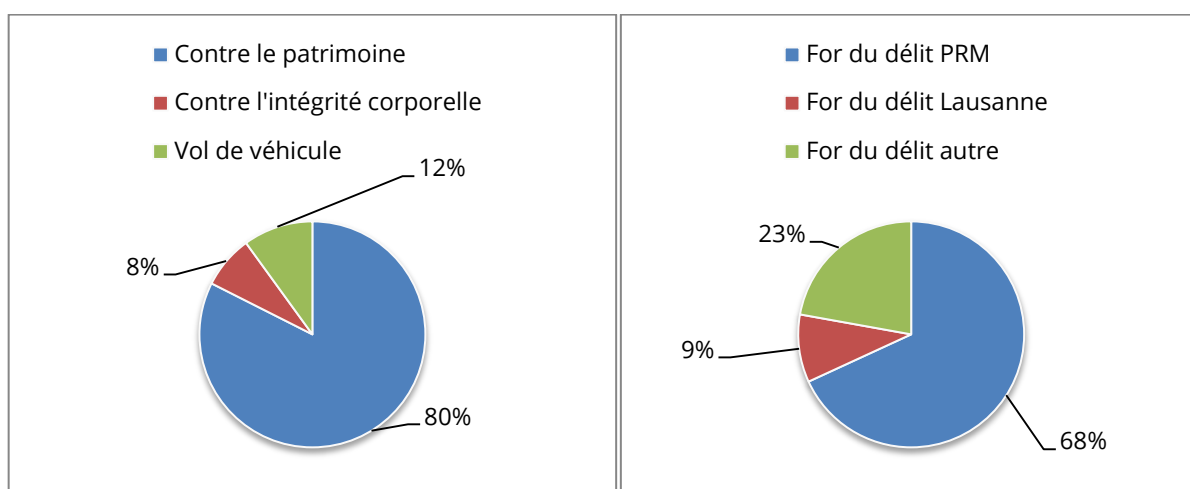


3.1.4 LES PLAINTES ENREGISTRÉES

Les services de police ont enregistré 1'770 plaintes en 2014. 80% de ces plaintes concernent des infractions contre le patrimoine, 8% des infractions contre l'intégrité corporelle et 12% des vols de véhicules.

68% des plaintes déposées concernent des infractions commises sur le territoire de la PRM, 9% traitent d'infractions commises à Lausanne et 23% sont relatives à des actes commis ailleurs.

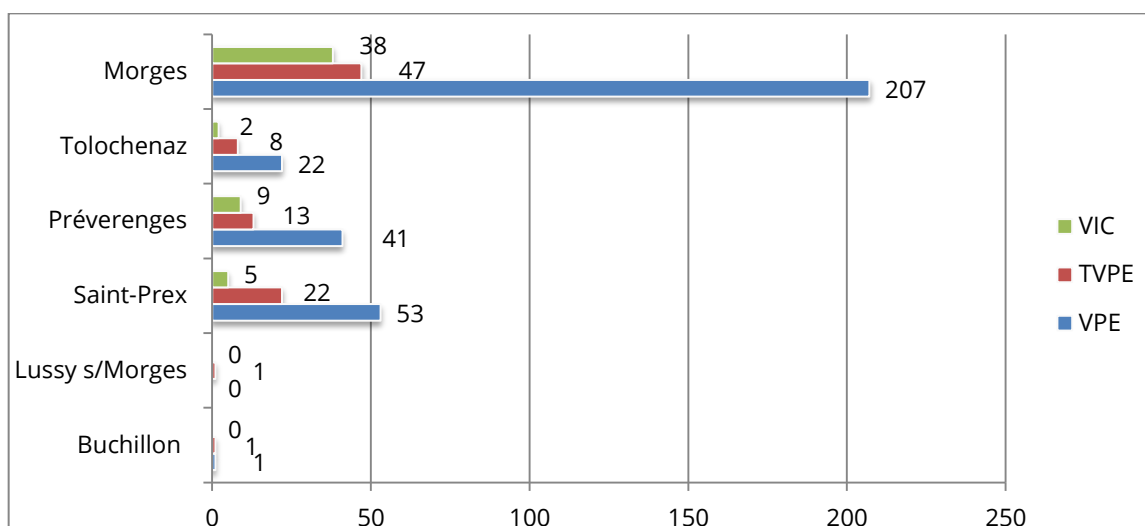
Graphique N° 11 : Répartition des plaintes enregistrées par type et par for



3.1.5 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

En 2013 notre outil statistique ne nous permettait pas de différencier les vols par effraction des tentatives de vol par effraction et des vols par introduction clandestine. En 2014, cet outil a été affiné et c'est maintenant le cas. Les services de police ont enregistré 324 vols par effraction (VPE), 92 tentatives de vol par effraction (TVPE) et 54 vols par introduction clandestine (VIC) sur le secteur de la PRM. Les chiffres par commune sont illustrés dans le graphique N° 12.

Graphique N° 12 : Constats de vol par effraction sur l'ensemble du secteur en chiffres

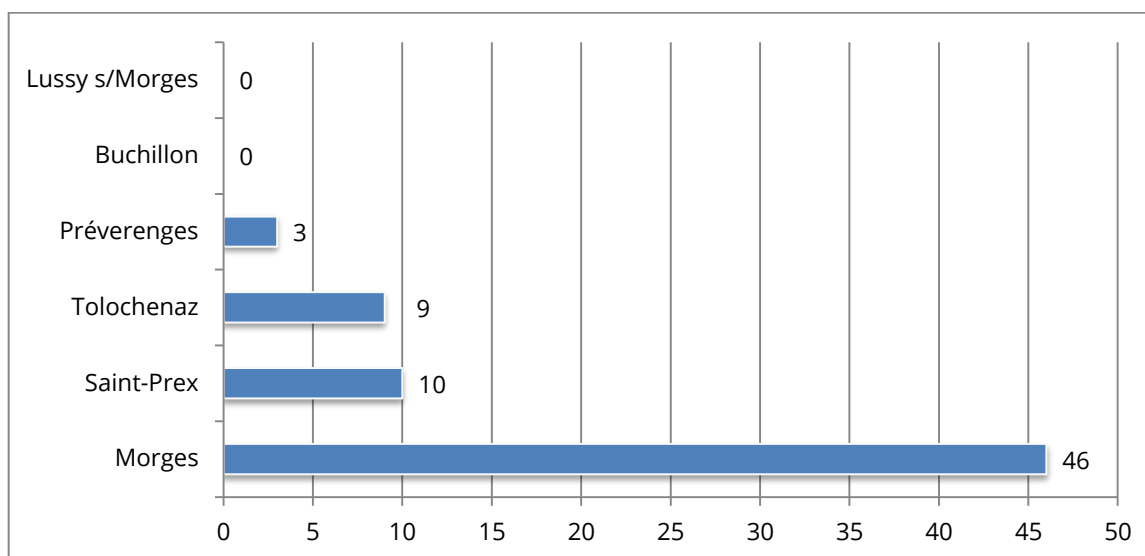


3.1.6 LES CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

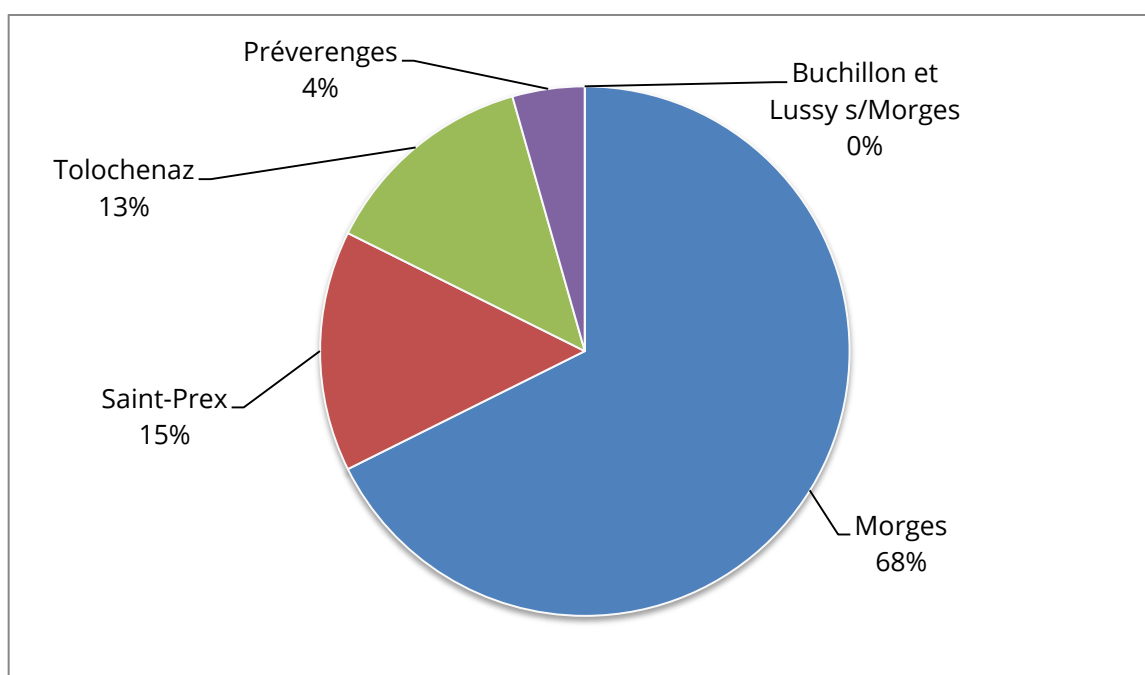
Les services de police ont enregistré 68 vols par effraction dans les véhicules (VPEV) sur le secteur de la PRM en 2014.

Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPEV sur le secteur de la PRM sont illustrés dans les graphiques N^{os} 13 et 14.

Graphique N° 13 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en chiffres



Graphique N° 14 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en pourcentages



3.2 BRIGADE DE PROXIMITÉ

3.2.1 MISSIONS ET MOYENS

La brigade de proximité est forte de six collaborateurs, appuyée par un stagiaire (agent de police certifié) sortant des rangs de police secours. Cette unité est subdivisée en deux groupes : prévention et voie publique.

Elle dispose de deux véhicules de police, un balisé et un banalisé, ainsi que de 3 bicyclettes. L'équipement personnel ainsi que la formation de chaque collaborateur sont identiques à ceux d'un agent de police secours.

Missions principales :

- assurer des patrouilles pédestres et cyclistes (préventives et répressives), afin d'augmenter la visibilité de la police et de faire baisser le sentiment d'insécurité ;
- dénoncer les infractions au Règlement de police et à la Loi sur la circulation routière ;
- développer le service public de proximité et assurer une présence dans les postes de travail décentralisés ;
- enregistrer des plaintes pénales non urgentes. Déplacement à domicile pour les plaignants à mobilité réduite ;
- participer aux opérations de police planifiées, en collaboration avec police secours ;
- assurer le contact et le suivi des problématiques liées aux centres EVAM.

3.2.1.1 MISSIONS SPÉCIFIQUES DU GROUPE PRÉVENTION

- campagnes de prévention contre les phénomènes criminels (cambriolages, vols dans les véhicules, etc.) ;
- campagnes de prévention en matière de circulation routière ;
- instruction de la prévention scolaire et routière et formation des patrouilleurs scolaires ;
- démarchage proactif des commerçants, conseils et suivi aux problématiques liées à la sécurité ;
- relation avec le public, afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire ;
- accompagnement des victimes suite à des situations traumatiques (agressions, violences domestiques, etc.) ;
- relation avec les écoles et les associations, organisation de séminaires d'informations et de séances de médiation avec des personnes en rupture.

3.2.1.2 MISSIONS SPÉCIFIQUES DU GROUPE VOIE PUBLIQUE

- contact avec les personnes en rupture sociale qui occupent l'espace public ;
- surveillance et suivi des jeunes délinquants, notamment pour des faits d'incivilité ou de consommation abusive d'alcool et de stupéfiants ;
- recherche de renseignements, détection de phénomènes délictueux et enquêtes de voisinage ;
- occupation de la voie publique par des actions ciblées, en travaillant sur le flagrant délit (vols, agressions et incivilités) ;
- surveillance, prévention et sanction de la consommation de stupéfiants, en priorité auprès des jeunes ;
- opérations de surveillances policières ciblées (bancomat, vols dans les véhicules, incivilités, stations-service, etc.).

3.2.2 CAMPAGNES DE PRÉVENTION

3.2.2.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Le thème des campagnes est régulièrement débattu entre les diverses polices romandes et la Police cantonale, suivant la criminalité du moment. Durant l'année 2014, ces campagnes ont été menées de la manière suivante :

Période	Sujet
Janvier, février	Vols à l'astuce Vols dans les véhicules
Juin	Vols dans les festivals et autres grandes manifestations musicales, en fonction du calendrier
Septembre, rentrée des classes	Vols à l'astuce
Fin octobre, changement d'heure	Cambriolages d'habitations Semaine de la lumière
Décembre	Vols à la tire Vols dans les véhicules

3.2.2.2 JOURNÉES PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

En sus des campagnes cantonales, nous avons organisé des journées de prévention contre les cambriolages pour le secteur de la PRM. Ces journées ont eu lieu les 8, 15 et 22 novembre 2014, respectivement à Saint-Prex, Morges et Préverenges.

Le public a été informé et sensibilisé aux mesures à prendre, aux comportements à adopter et aux moyens appropriés pour lutter contre les cambriolages.

Les personnes présentes se sont montrées intéressées. Ces manifestations ont réuni quelque 200 personnes.

3.2.2.3 PRÉVENTION ROUTIÈRE

La brigade de proximité a organisé et dirigé 11 campagnes de prévention routière durant l'année scolaire 2014, la plupart en collaboration avec la division police secours sur le terrain, comme par exemple, la campagne « journée lumière ». Nous avons assuré durant une semaine une présence au Parc des Sports. Les automobilistes avaient la possibilité de faire contrôler gratuitement leur véhicule et ils pouvaient également tester leurs réflexes, leur audition et leur vue. La succession des campagnes de prévention est listée ci-après :

Période scolaire	Thème
Semaines 33 à 37	Rentrée scolaire
Semaines 38 à 43	Mobilité piétonne
Semaines 44 à 49	Journée lumière
Semaines 50 à 02	Dégagez - démarrez
Semaines 02 à 08	Alcool au volant
Semaines 09 à 13	Turbo sieste
Semaines 14 à 18	Bonne conduite
Semaines 19 à 25	La route n'est pas mon circuit
Semaines 25 à 30	Sécurité chantiers routiers
Semaines 34 à 39	Rentrée scolaire

3.2.3 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2013-2014, 203 classes du secteur PRM ont reçu la visite de la police, soit un total de 3'352 élèves (tous niveaux confondus).

17 élèves ont suivi la formation de 10 heures pour devenir patrouilleurs scolaires.

3.2.4 PRÉSENCE DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

Les postes décentralisés sont tenus successivement par le groupe prévention et par le groupe voie publique. Deux heures quotidiennes à Saint-Prex et une heure à Préverenges, soit 15 heures par semaine, selon le tableau ci-dessous :

Jours de la semaine	Matin		Après-midi	
Lundi	Saint-Prex	08h00-10h00	Préverenges	14h00-15h00
Mardi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-16h00
Mercredi	Saint-Prex	08h00-10h00	Préverenges	14h00-15h00
Jeudi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-16h00
Vendredi	Saint-Prex	08h00-10h00	Préverenges	14h00-15h00

Pour l'année 2014, nous comptabilisons 753 heures de présence dans les postes décentralisés.

L'enregistrement de plaintes, la présence aux abords des écoles et les renseignements au public sont nos principales sollicitations.

3.2.5 DÉMARCHES PROACTIVES

Le démarchage proactif des commerçants est en relation directe avec la criminalité et les campagnes de prévention. Les commerces plus sensibles, tels que les bijouteries, les stations-service et les pharmacies, reçoivent régulièrement la visite de la police sur l'entier du secteur PRM. Les écoles et les garderies ont été également contactées. Les autres commerces ne sont pas oubliés. Des patrouilles pédestres et des présences préventives dans les centres commerciaux sont effectuées tant par la brigade de proximité que par police secours.

3.3 UNITÉ RADAR

3.3.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité radar est composée d'un policier à plein temps, qui peut également compter sur l'appui de deux opérateurs radar intégrés à police secours. Elle est chargée :

- d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépied au bord de la chaussée ;
- de détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route ;
- de pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif, qui informe les automobilistes sur leur vitesse respective.

Cette unité dispose d'un appareil radar mobile, qui est en service depuis 2003, embarqué à bord d'une voiture, ainsi que de 5 caméras (radars automatiques), qui peuvent être installées dans 8 emplacements fixes situés aux divers carrefours morgiens à fort trafic. En fin d'année, un appareil laser portable a été acquis. Il a été mis en service en janvier 2015.

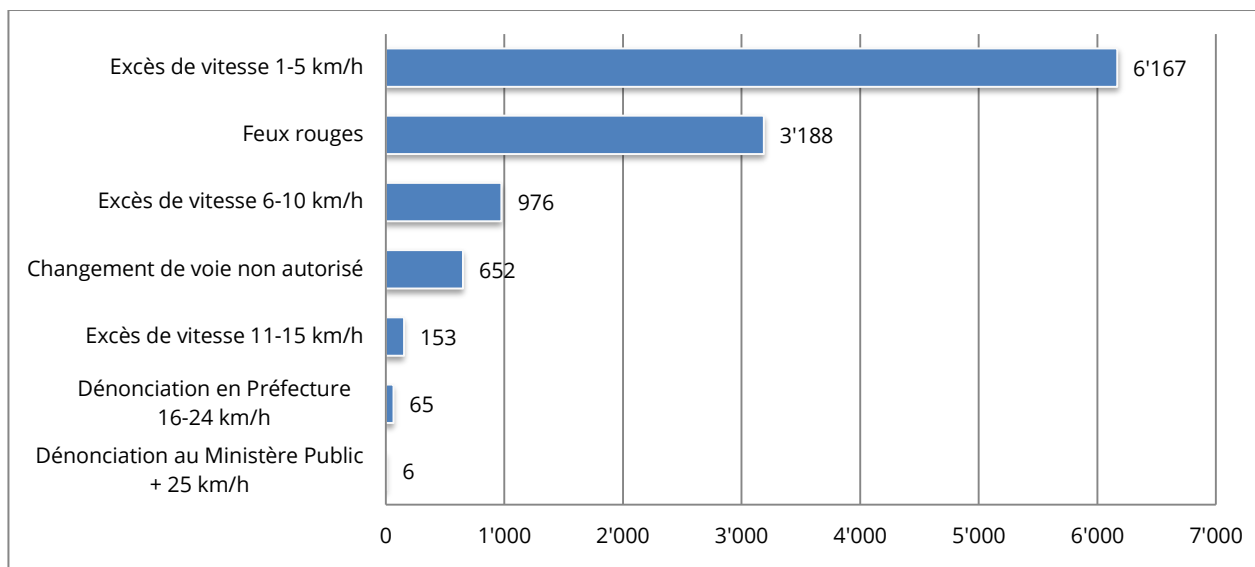
L'installation de ces radars a comme unique objectif de faire baisser de manière

globale la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, un radar préventif est également placé au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

3.3.2 CONTRÔLES FEUX ROUGES ET VITESSE (MORGES)

Les installations fixes feux rouges et vitesse fonctionnent 24h/24 et 7/7. Durant l'année 2014, 12'890'408 véhicules ont été contrôlés et le taux d'infractions s'élève à 0.087 %, identique à l'année 2013. L'histogramme ci-dessous illustre le nombre d'infractions.

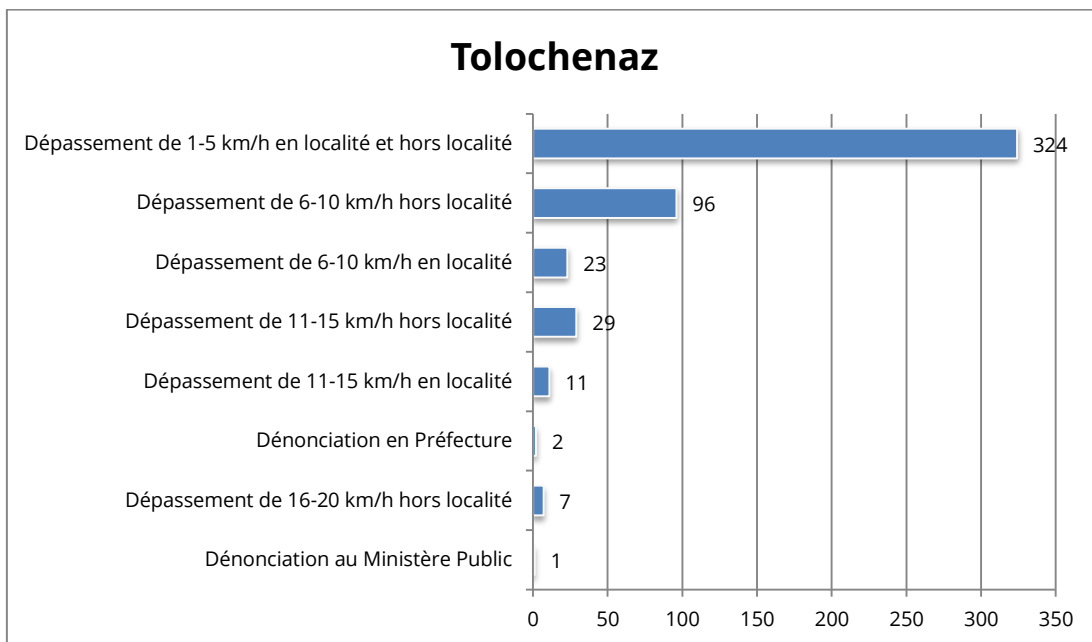
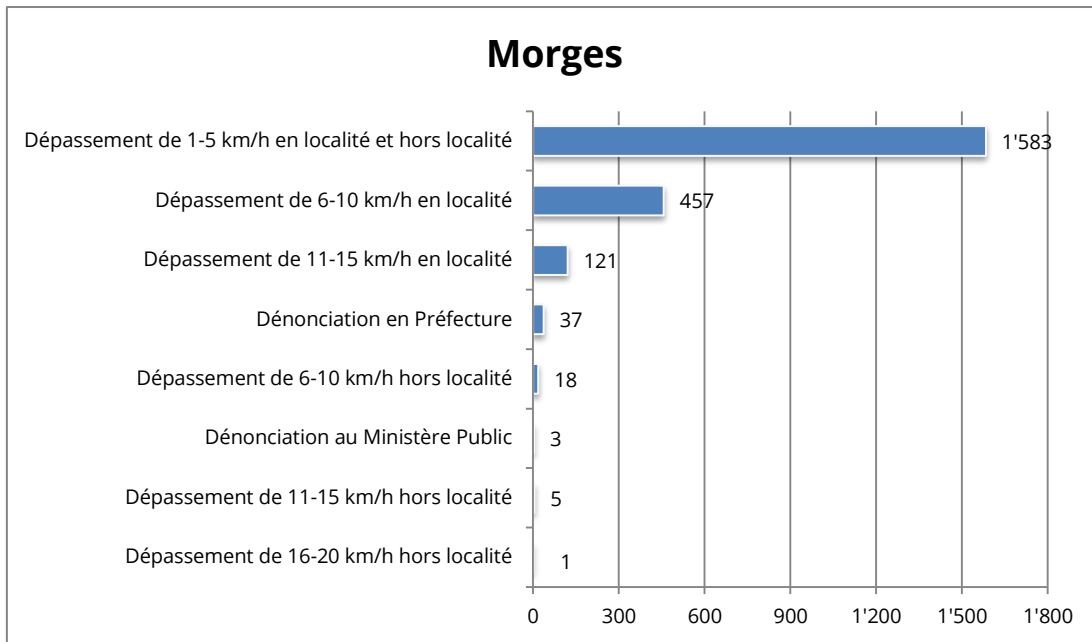


3.3.3 CONTRÔLES MOBILES DE VITESSE

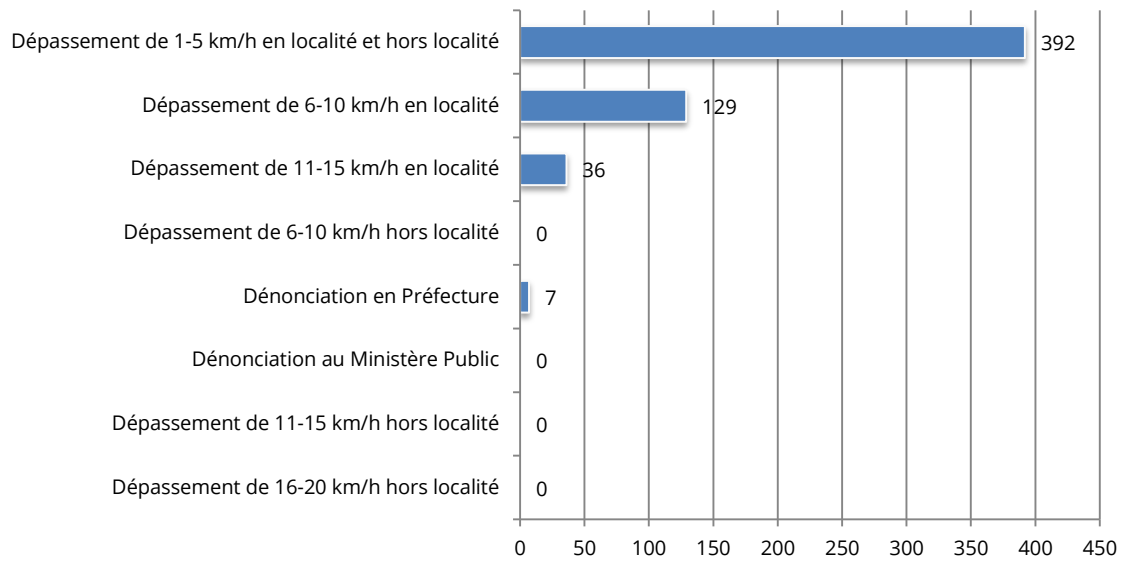
Pendant l'année 2014, 382 contrôles ont été effectués sur le territoire de la PRM et 94'338 véhicules ont été contrôlés. Ont été infligées 4'932 amendes d'ordre, 94 dénonciations ont été établies en Préfecture et 9 au Ministère Public, ce qui représente un total de 5.3 % d'infractions.

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.

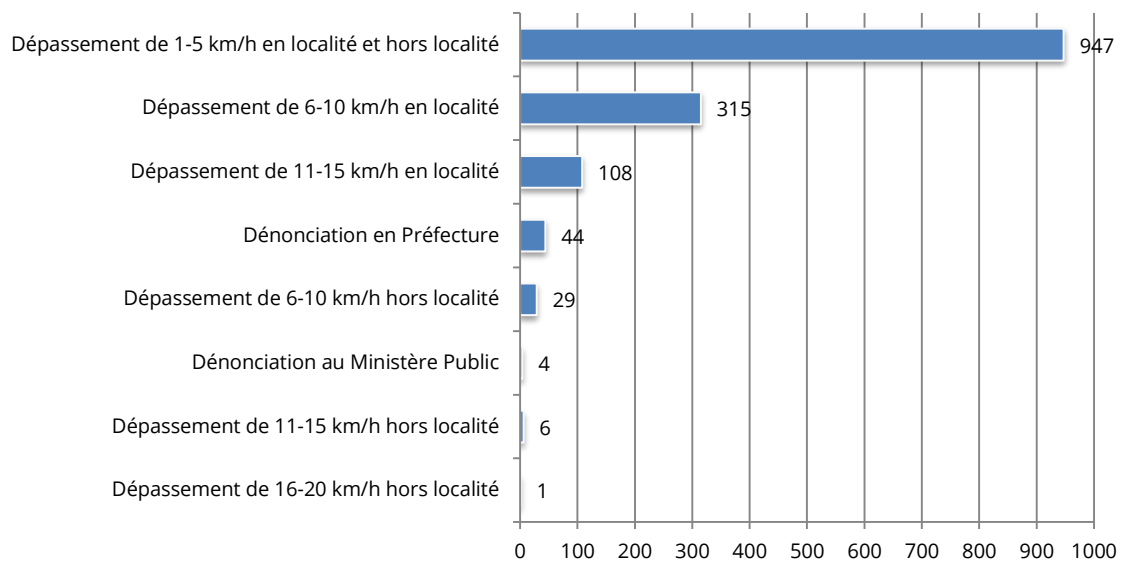
Ci-après le détail par commune :

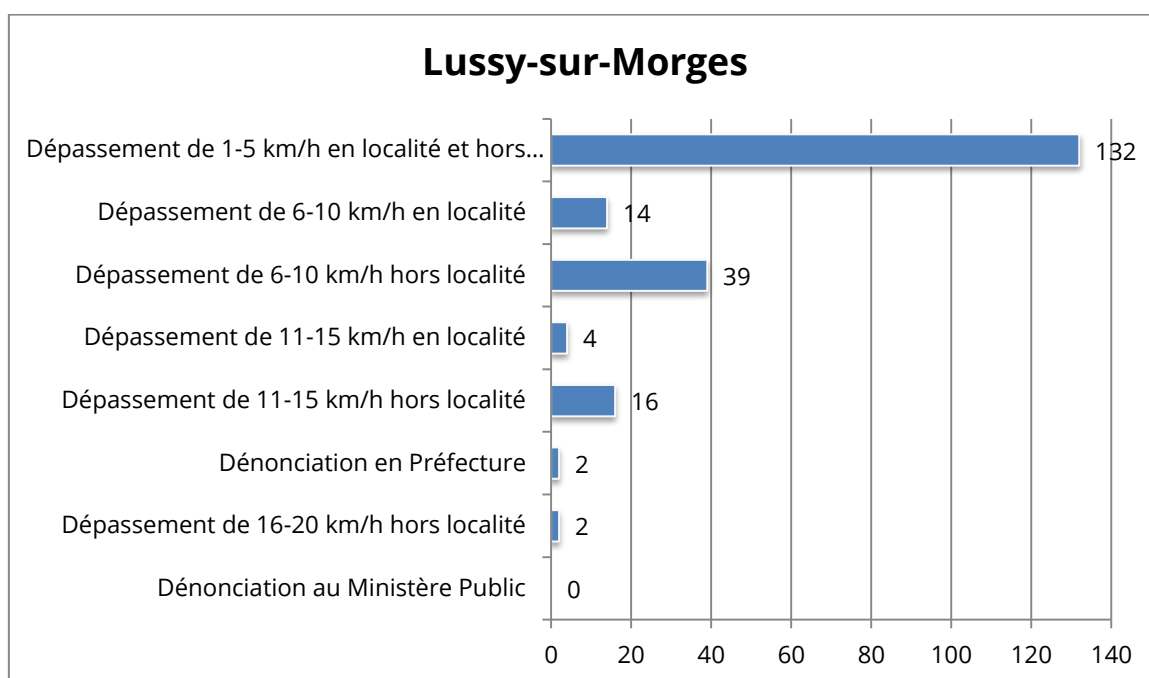
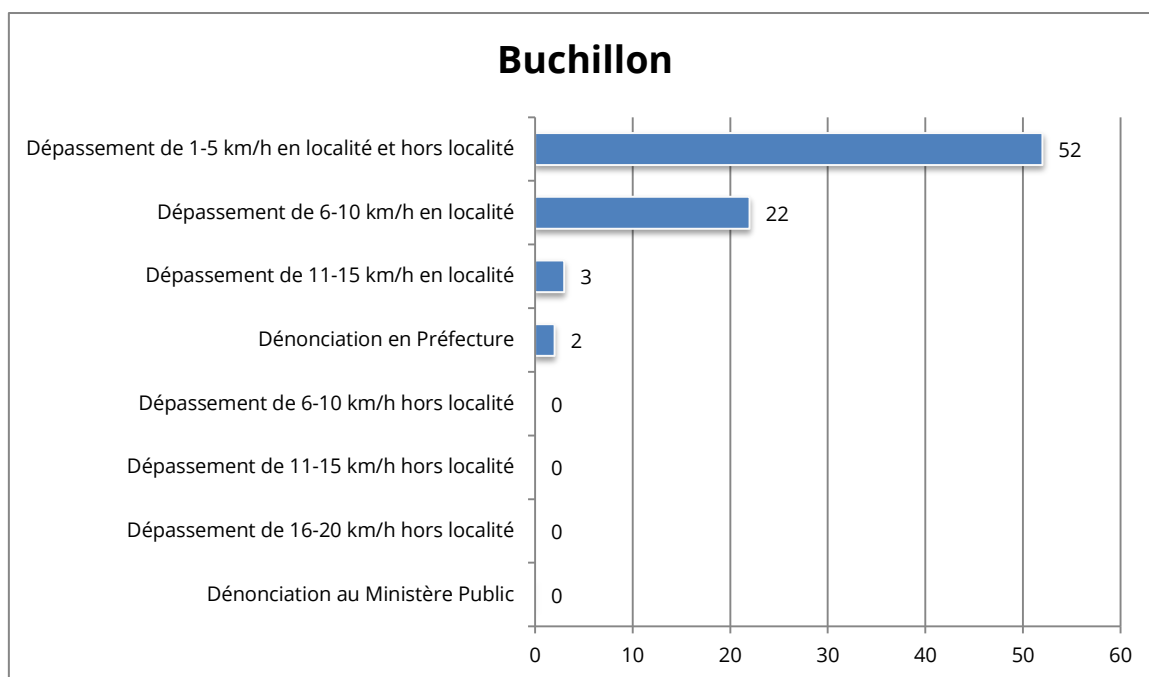


Préverenges



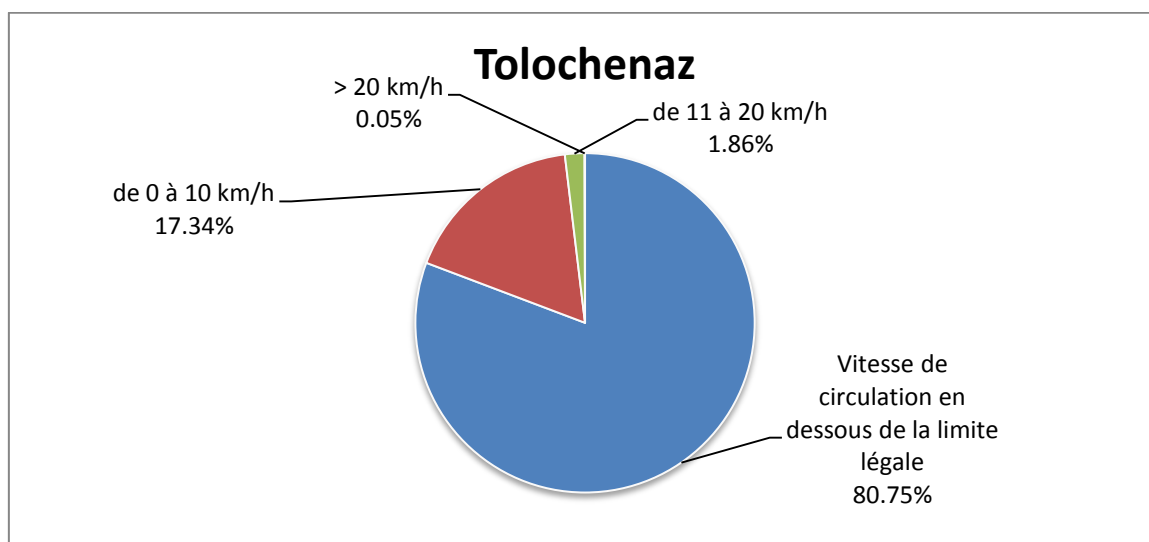
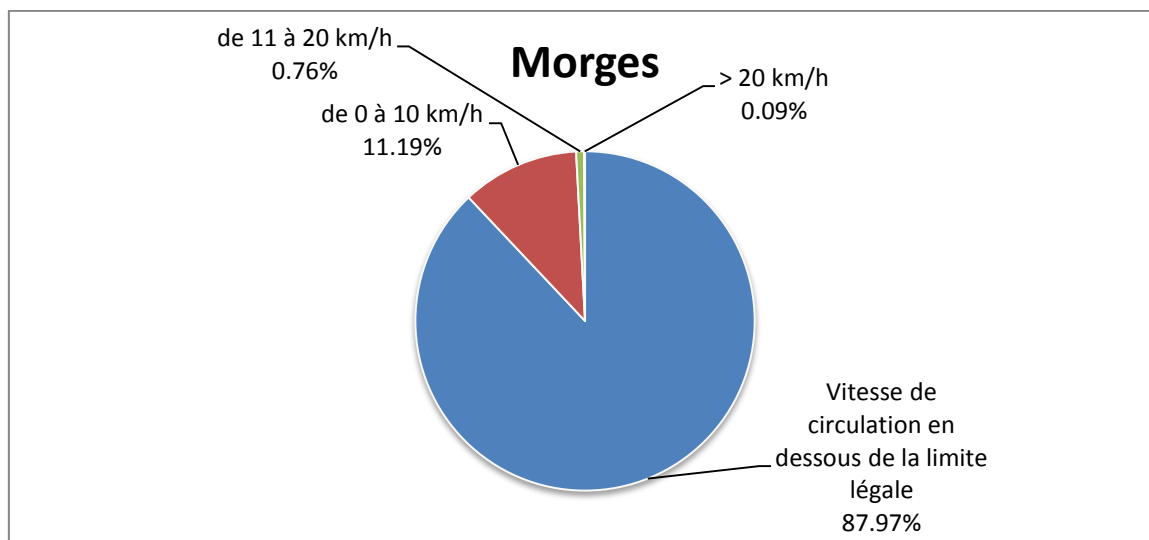
Saint-Prex

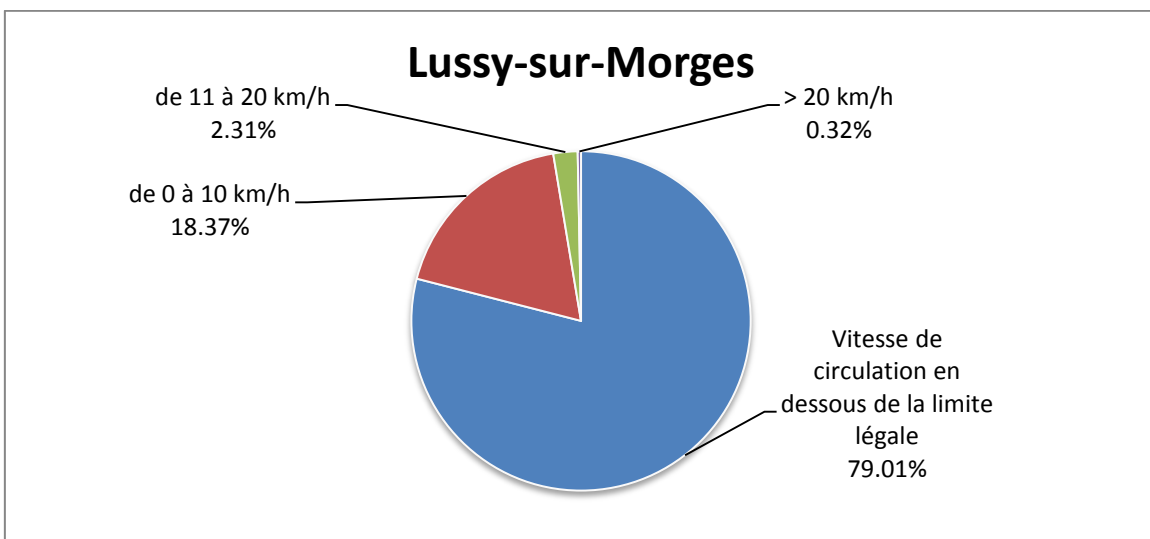
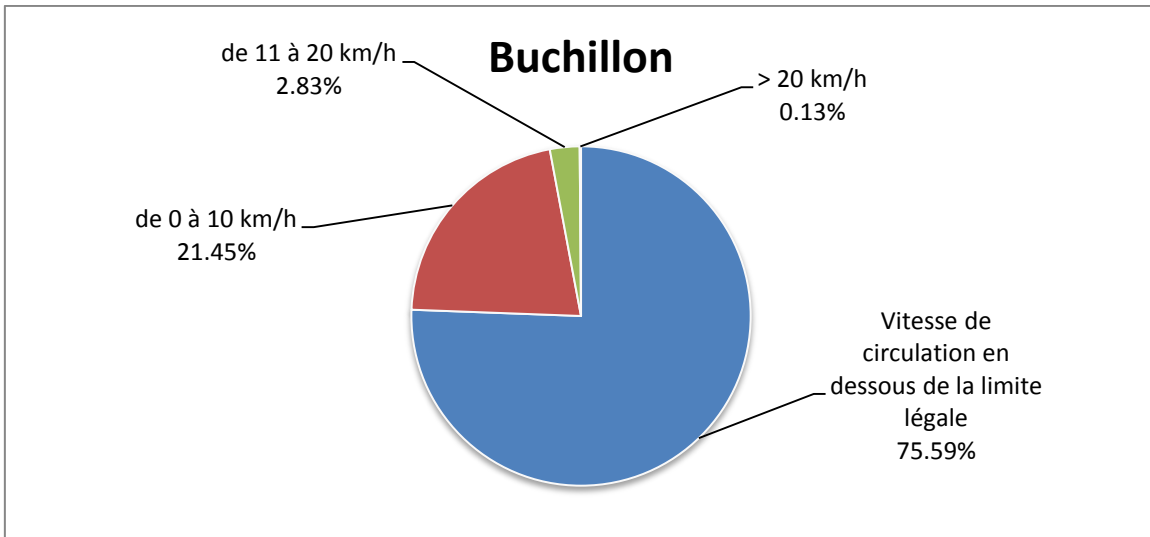
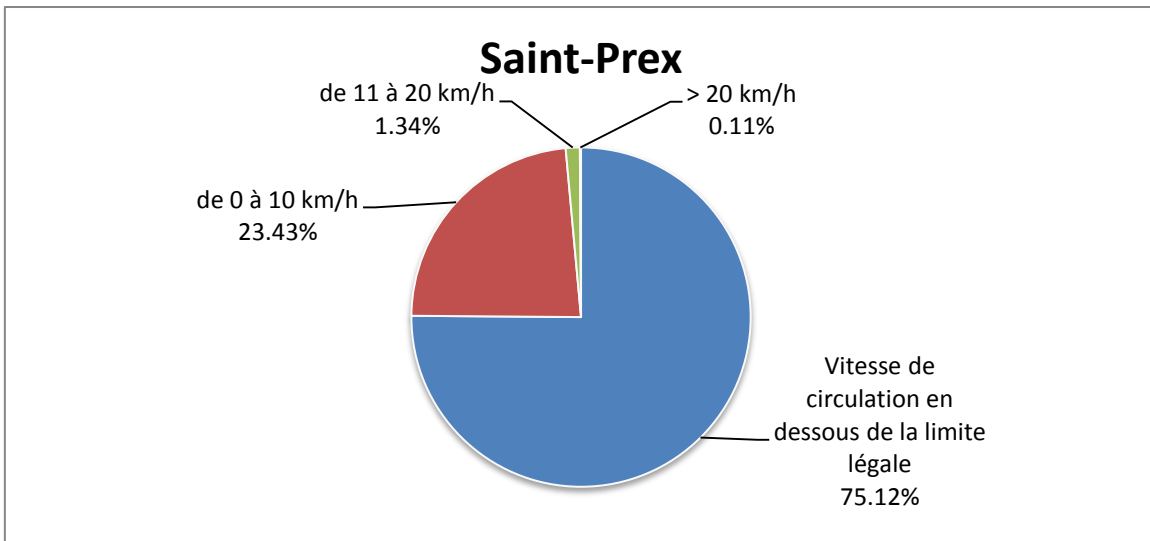




3.3.4 CONTRÔLES MOBILES PRÉVENTIFS

Les contrôles mobiles ont été effectués sur les communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex, Buchillon et Lussy-sur-Morges. A Préverenges, le radar préventif est géré par ses ASP.





3.4 SERVICE DE LA SIGNALISATION

3.4.1 MISSIONS ET MOYENS

Le Service de la signalisation, fort de 2.5 ETP, est équipé d'un fourgon de transport de matériel et de toute la signalisation mobile nécessaire aux besoins du service.

Il a pour missions :

- participer à la réalisation de projets de circulation routière (signalisation, marquage et légalisation) ;
- entretenir la signalisation verticale et horizontale. Commander et superviser les travaux des entreprises de marquage. Assurer le suivi des réparations (barrières, abribus, bornes, etc.) ;
- collaborer aux diverses manifestations, mise en place des déviations ;
- gérer et entretenir le parc des horodateurs (1^{er} trimestre), les bornes escamotables et la signalisation lumineuse ;
- établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales (légalisation et publications officielles) ;
- remplacer les plaques des noms de rues ;
- établir les dossiers et assurer le suivi de la pose des supports à vélos et leur entretien ;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire (SIT) ;
- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité, afin que les mesures demandées par les Chargés de la sécurité des chantiers soient respectées ;
- lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité et de réparation et assurer le suivi ;
- réserver des places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.) ;
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3.4.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Service de la signalisation est intervenu sur les communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex et Lussy-sur-Morges, selon le descriptif ci-après.

3.4.2.1 MORGES

- A 1'134 reprises pour poser de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Théâtre de Beausobre, écoles, ainsi que pour les activités des sociétés sportives et culturelles morgiennes.
- A 495 reprises pour réparer des dommages causés à la signalisation, lors d'accidents ou par malveillance. Pour 17 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés, s'élevant à CHF 21'054.20, ont été facturés aux responsables.
- A 856 reprises pour la réservation de places de parc pour des livraisons, grues, déménagements, travaux, mariages, etc. Ces prestations ont été facturées aux bénéficiaires pour un montant de CHF 37'617.75.
- A 197 reprises (1^{er} trimestre) pour maintenir le parc des horodateurs en parfait état de fonctionnement, sans compter tous les contrôles programmés (renouvellement des rouleaux de ticket, collecte de la monnaie, entretien périodique, etc.).
- La Direction IEEP a délivré 115 permis de fouilles, de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public de la commune. Dans la mesure du possible, à chaque permis, notre service intervient en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.
- Il a participé à 523 séances pour les chantiers, manifestations et projets en ville.

3.4.2.2 TOLOCHENAZ

- A 57 reprises pour poser de la signalisation pour les services communaux, les sociétés sportives et culturelles ainsi que pour les entreprises.
- Egalement, pour l'entretien et l'amélioration du marquage, pour des réparations suite à des accidents et pour les différents projets de circulation et de construction tels que :
 - réparation de l'abribus vandalisé au chemin des Noyers ;
 - fermeture du trottoir et pose de balises vers le Cimetière, afin de supprimer des fuites de gaz, aménagement du réseau et sondage dans le trottoir ;
 - réalisation de la zone 4 heures à la Petite-Caroline ;
 - aménagement d'un parking pour la Voirie ;
 - pose d'un panneau "Registre foncier" sur la route Paderewski 2 ;

- pose d' un tapis bitumeux au chemin du Saux ;
- suppression d'une zone de deux places à la rue du Centre.

3.4.2.3 SAINT-PREX

- A 232 reprises pour poser de la signalisation pour les services communaux, les sociétés sportives et culturelles ainsi que pour les entreprises.
- Egalement, pour l'entretien et l'amélioration du marquage, pour des réparations suite à des accidents et pour les différents projets de circulation et de construction tels que :
 - marquage et pose des panneaux "Livresseurs" et "Handicapés" à la Coop ;
 - création d'un îlot pour le passage piétons sur la RC1/chemin du Vieux-Moulin ;
 - modification du marquage et amélioration du parking "6 heures" sur le Quai du Suchet ;
 - modification et amélioration de la zone "72 heures" à l'avenue de Taillecou ;
 - fermeture de la route de Lussy/Epondaz à la suite de travaux.

3.4.2.4 LUSSY-SUR-MORGES

- A 9 reprises, il a posé de la signalisation pour les services communaux, les sociétés sportives et culturelles ainsi que pour les entreprises.

4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 COMMISSION DE POLICE

4.1.1 MISSIONS

La Commission de police est l'autorité pénale compétente en matière de contravention, chargée de juger les infractions aux règlements communaux ainsi qu'aux autres dispositions légales le spécifiant, pour autant que le for de l'infraction soit une des 6 communes de l'Association.

La Commission de police s'occupe de toutes les communes englobées dans l'Association de communes Police Région Morges.

4.1.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a délivré 5'109 ordonnances pénales, 80 citations, 2 condamnations à des travaux d'intérêt généraux, a libéré de toute peine 5 personnes, en a averti 4 autres, rendu 1 ordonnance de classement et converti 359 amendes en peines privatives de liberté.

Le bureau de la Commission de police s'occupe également de la procédure de recouvrement. A ce titre, elle a délivré 1'738 sommations et transmis 984 dossiers à l'Office des poursuites.

4.2 CHANCELLERIE

La Chancellerie est constituée de 12.5 ETP, dont 6 assistants de sécurité publique, le solde du personnel étant dédié aux tâches administratives.

Le service est doté de 2 fourgons de transport de matériel, l'un pour l'entretien des parcomètres et l'autre comme véhicule de déplacement extra-muros. Lorsque les conditions météorologiques sont favorables, le personnel peut se déplacer au guidon de 2 scooters.

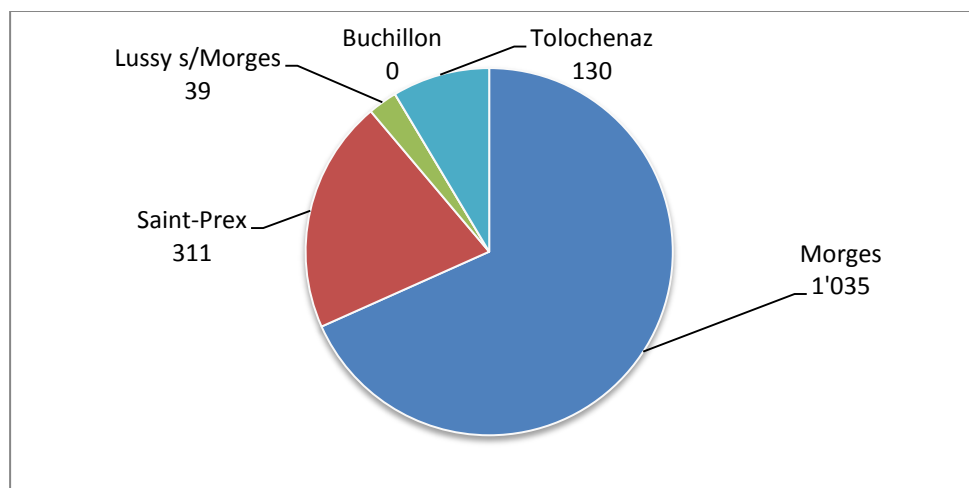
4.2.1 HORODATEURS

Depuis le 1^{er} avril (1^{er} trimestre assuré par le Service de la signalisation), les assistants de sécurité publique ont effectué 880 heures pour le maintien du parc des machines, afin de le garder en parfait état de fonctionnement. Lors de ces contrôles programmés, ils effectuent l'entretien périodique et le renouvellement des rouleaux de ticket.

4.2.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les assistants de sécurité publique notifient les commandements de payer pour toutes les communes partenaires, à l'exception de celle de Préverenges.

Ils sont dénombrés comme suit :



1'515 commandements de payer ont été notifiés et 275 ont été retournés avec un rapport à l'Office des poursuites et n'ont pas été notifiés.

4.2.3 RAPPORTS DE NATURALISATION ET DE RENSEIGNEMENT POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

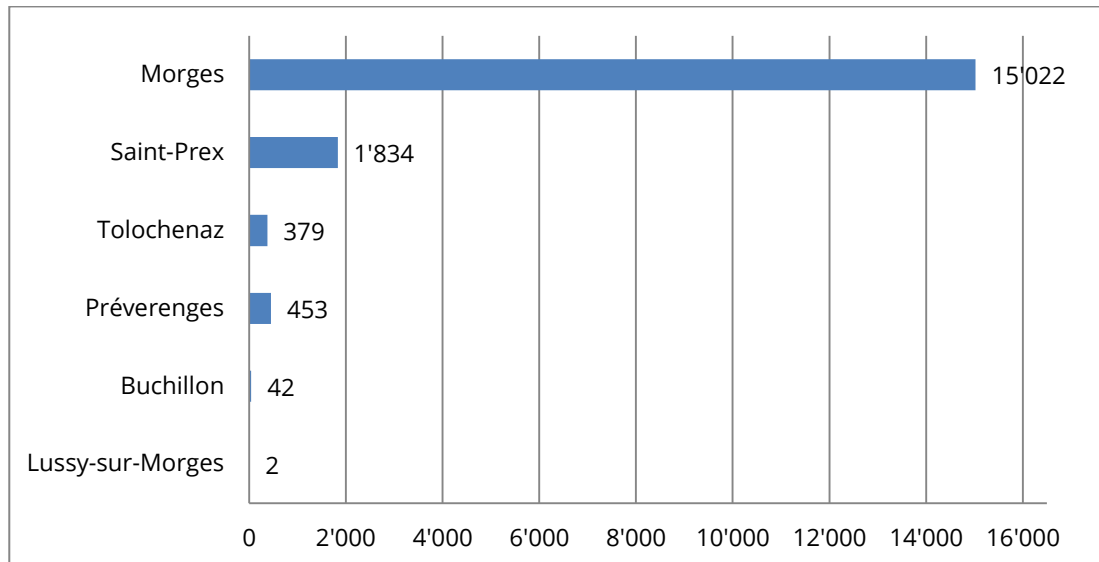
Les assistants de sécurité publique rédigent les rapports de naturalisation ainsi que les enquêtes pour l'Office de la population pour toutes les communes partenaires, à l'exception de celles de Préverenges et de Saint-Prex (2 enquêtes exceptées).

Ils se répartissent comme suit :

	Morges	Tolochenaz	Saint-Prex	Buchillon	Lussy-sur-Morges
Naturalisations ordinaires	34	5	0	2	1
Naturalisations facilitées	5	1	0	0	0
Enquêtes Office de la population	50	0	2	0	0
Total	89	6	2	2	1

4.2.4 AMENDES D'ORDRE (HORS RADAR FEU ET VITESSE)

Les 17'732 amendes d'ordre infligées sur le secteur PRM se répartissent comme suit :



4.3 POLICE DU COMMERCE

4.3.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Police du commerce s'occupe de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
 - gestion administrative des licences des établissements morgiens ;
 - examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
 - encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture ;
 - gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
 - gestion du domaine public, occupation pour portes habits, stop trottoir, etc., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
 - délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques ;
 - collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises ;
 - contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
 - contrôles imposés par la Police cantonale et le SECO. Cette année les bijouteries étaient concernées ;
 - contrôles à la suite de plaintes émanant du public ;
 - contrôles ponctuels des soldes.
- Service des taxis
 - gestion des autorisations A, B (1 en moins) et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelle des carnets des conducteurs ;
 - examen des nouveaux conducteurs (11 nouveaux chauffeurs ont réussi l'examen) ;
 - collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain (un nouveau collaborateur a été formé à Lausanne).

4.3.1.1 MORGES

- 221 manifestations ont été autorisées sur la Commune de Morges, dont 79 ont nécessité la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- Les Grands Marchés (Printemps, Automne et Noël), organisés par la Police du commerce, ont vu l'affluence totale d'environ 565 étalagistes.
- Tout artiste de rue doit se présenter au poste de police pour être auditionné et ce afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

4.3.1.2 SAINT-PREX

- Sur demande, 10 contrôles de la Loi sur les auberges et les débits de boissons ont été effectués.

4.3.1.3 LUSSY-SUR-MORGES

- 3 manifestations ont été autorisées, avec permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place ;
- 2 contrôles de la Loi sur les auberges et les débits de boissons ont été effectués.

4.4 INHUMATIONS

4.4.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service des inhumations et incinération est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- l'enregistrement des déclarations de décès et informe les Autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges) ;
- la réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès ;
- la délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer ;
- la gestion des contrats de concession de tombe.

241 décès (133 morgiens), soit 44 de moins qu'en 2013, ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations.

On dénombre 47 inhumations au Cimetière de Morges, 182 incinérations, 6 corps légués au CURML (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale) et 6 corps rapatriés dans leur pays d'origine.

En 2014, 6 demandes pour la prise en charge des frais d'obsèques de défunts morgiens (4 en 2013) ont été transmises à la Municipalité.

5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

5.1 EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2014 se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP
Direction/Etat-major	4.8
Police secours	37
Police de proximité	6
Aspirants	3
Services généraux	
• Assistants de sécurité publique	6
• Chancellerie	2
• Commission de police*	0
• Logistique et tirs	1
• Police du commerce	2
• Réception	1
• Secrétariat	3.55
• Signalisation	2.5
• Unité radar	1
Personnel détaché à l'Académie	(2)
Total	69.85

* Assurée par le personnel des services généraux

5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées et les départs de collaborateurs durant l'année 2014.

Service	Nombre d'ETP	
	arrivées	départs
Direction/Etat-major	0	0.2
Police secours	1	2
Police de proximité	0	0
Aspirants	3	0
Assistants de sécurité publique	1	1
Signalisation	1	0
Unité radar	0	1
Chancellerie	0.7	0
Personnel détaché à l'Académie de police	0	0
Total	6.7	4.2

5.2 ACADÉMIE DE POLICE

5.2.1 LES NOUVEAUX POLICIERS BREVETÉS

En février, après avoir obtenu, avec succès, leur brevet fédéral de policier à l'issue de leur formation à l'Académie de Police de Savatan, 5 aspirants de la volée 2013-2014 ont été nommés en qualité d'agents de police. Les promotions ont eu lieu lors du rapport de corps du 18 février 2014.

5.2.2 LES NOUVEAUX ASPIRANTS DE POLICE

Le Comité de direction a approuvé l'engagement de 3 aspirants pour l'Académie de Savatan volée 2014-2015, qui ont été engagés au 1^{er} mars 2014.

5.3 LA FORMATION CONTINUE

5.3.1 LES COURS DE CADRES

5.3.1.1 CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES POUR LA CONDUITE DES ENGAGEMENTS DE POLICE À L'ÉCHELON OFFICIER (CAS CEP)

Le Chef de corps ainsi que le Chef police secours ont obtenu avec succès le Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de police à l'échelon officier (CAS CEP). Cette formation, dispensée par l'Institut Suisse de Police en collaboration avec la HEG Arc, a duré deux ans et a été sanctionnée par deux travaux écrits de transfert, un travail de diplôme ainsi qu'une journée d'examen sur les connaissances professionnelles et la conduite des engagements de police.

5.3.1.2 SÉMINAIRES DE CONDUITE D'ÉQUIPE

Les 12 cadres intermédiaires de la PRM ont également suivi 3 séminaires de conduite d'équipe et de management. Les objectifs de cette formation de cadre étaient le développement individuel et collectif des cadres intermédiaires, au niveau des compétences nécessaires à la conduite d'un groupe, et la collaboration entre les chefs et sous-chefs de brigade.

5.3.2 LES SÉMINAIRES D'ANALYSE DE PRATIQUE

Tous les policiers ont suivi trois demi-journées de séminaire sur l'exercice de la responsabilité dans le métier de policier, intitulé « Comment consolider ma posture de policier ? ». L'objectif premier de ces séminaires a été de transposer les valeurs fondamentales de l'Etat de Droit dans l'exercice quotidien de la police.

A l'issue de cette formation, les participants ont reçu une carte sur les fondamentaux policiers.

5.3.3 LE TIR ET LES TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les moniteurs de tir et tactique d'intervention (TTI) ont offert deux sessions de tir, qui portaient sur les fondamentaux : une session de tir en situation et une session de TTI en appartement. Par policier, cela représente 16 heures de formation au tir

et 4 heures de formation à la TTI.

5.3.4 LA SÉCURITÉ PERSONNELLE

Quatre sessions de formation à la sécurité personnelle (défense à mains nues, bâton tactique, menottage), dont une de rattrapage, ont été offertes aux policiers et assistants de sécurité publique.

6 CONCLUSION

La PRM vient de terminer sa deuxième année de fonctionnement. Bien que le début de ses activités soit encore récent, il est maintenant possible d'effectuer les premières comparaisons du nombre et des types d'interventions, selon le rapport de gestion de l'année dernière, et surtout de suivre l'évolution de son organisation.

Pour une comparaison plus en détail (comme l'année dernière), un rapport complet incluant les comparaisons avec les données cantonales sur les statistiques sera présenté au Conseil intercommunal lors de son assemblée du mois de mai.

La valeur d'un corps de police découle principalement de l'engagement de ses membres et augmente par une formation continue. L'année 2014 a été marquée par des cours de cadres sur la conduite des engagements de police ainsi que des séminaires de conduite d'équipe. Les agents ont suivi des séminaires d'analyse de pratique, des cours de tir et techniques d'intervention ainsi que des sessions de formation à la sécurité personnelle. 5 nouveaux policiers ont terminé leur formation en début d'année et 3 nouveaux aspirants sont formés à l'Académie de Savatan en 2014.

L'organisation s'est affinée au travers du programme de planification des missions opérationnelles, ses fonctions de statistiques nous permettent d'obtenir d'avantage d'informations et une meilleure vue d'ensemble pour organiser les missions.

Les projets de nouvelles infrastructures, en phase d'assurer la sécurité et l'accueil, avancent de manière prompte et soutenue. Il vous sera prochainement communiqué l'état de progression des démarches qui donnent suite aux résultats obtenus au-delà de la réalisation du préavis N° 04/09.2014 demandant un crédit d'étude de marché.

Le Comité de direction se plaît à relever que notre police régionale est conduite de manière très satisfaisante et que l'organisation des fonctions et du travail, tant à l'externe qu'à l'interne, permet d'assurer une sécurité répondant à la mesure de ses attentes. Si notre police a la responsabilité des missions principales liées à la sécurité, ses missions se sont renforcées en termes de préventions, agissant en amont de la chaîne pénale. La bienfaisance du quotidien lui permet de conduire les projets en cours et à venir avec sérénité.

